

Guide de l'ISSF à l'intention des capitaines sur les pratiques écoresponsables de pêche à la senne coulissante

Quatrième édition | Décembre 2025

Une publication de l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
iss-foundation.org | info@iss-foundation.org



Table des matières

Chapitre 1. Pratiques écoresponsables de pêche à la senne coulissante ——— 4

Introduction	4
Approches de l'ISSF pour une exploitation durable des ressources en thon	4
Activités de l'ISSF	7
Registre de navires proactif (RNP) de l'ISSF	10
Navires participant à d'autres initiatives de pêche écoresponsable (VOSI)	11
Autres listes publiques de navires de l'ISSF	12
Entreprises partenaires de l'ISSF	14
Mesures de conservation	15

Chapitre 2. DCP ————— 17

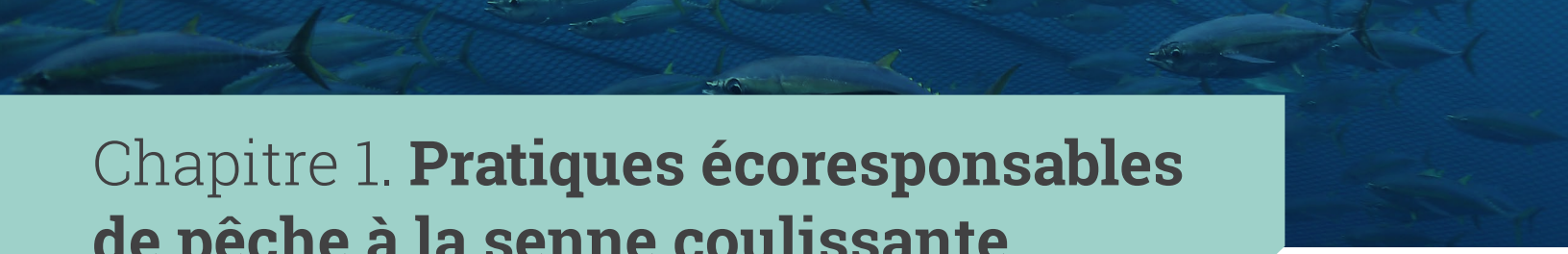
Introduction	17
Défis et dangers des DCP	17
Gestion des DCP	20
Collecte de données et surveillance des DCP	21
Impacts des structures de DCP	22
Prises accessoires dans les filets associés à des DCP	30
Résumé	31

Chapitre 3. Réduction et manipulation des prises accessoires ————— 32

Introduction	32
1. Requins et raies	34
2. Tortues de mer	52
3. Pêche au thon sélective : réduction des captures de petits thons obèses et de petits thons à nageoires jaunes	56
Collaboration et participation des pêcheurs	65



Chapitre 4. Gestion des pêches	66
Introduction	66
Organisations internationales et instruments	66
Commission interaméricaine sur le thon tropical (CIATT)	69
Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO)	69
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)	70
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)	71
Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCTRS)	71
Informations supplémentaires sur la collecte d'informations et la conformité	72
Conclusion	74
Formulaire d'achèvement	74
Remerciements et citations	75



Chapitre 1. Pratiques écoresponsables de pêche à la senne coulissante

INTRODUCTION

Bienvenue dans le guide de l'ISSF sur les pratiques écoresponsables de pêche du thon à la senne coulissante. Notre but est de vous faire connaître les plus récentes pratiques écoresponsables, les obligations de déclaration de navires en vigueur et les autres exigences des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), ainsi que de vous informer sur les mesures de conservation préconisées par l'ISSF pour la gestion des ressources en thon et de l'environnement marin en général.

À propos de l'ISSF

[L'International Seafood Sustainability Foundation \(ISSF\)](#) est une coalition mondiale d'entreprises de produits de la mer, d'experts de la pêche, d'organisations scientifiques et environnementales et d'armateurs qui fait la promotion d'initiatives scientifiques de conservation à long terme des ressources thonières, de gestion des DCP, de réduction des prises accessoires, de santé de l'écosystème marin, de gestion des capacités et de prévention de la pêche illégale. L'objectif ultime de l'ISSF est d'aider l'industrie mondiale de pêche au thon à respecter les normes de certification du [Marine Stewardship Council](#).

APPROCHES DE L'ISSF POUR UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES EN THON

L'ISSF est une organisation scientifique vouée à l'amélioration continue de l'exploitation durable des ressources thonières dans le monde grâce aux moyens suivants :

- Progression des connaissances scientifiques sur la pêche au thon
- Mise en œuvre d'améliorations directes des méthodes industrielles

OBJECTIFS DE CE CHAPITRE

- 1. Présenter la mission et l'approche de l'ISSF**
- 2. Présenter des exemples d'activités et de mesures de sensibilisation de l'ISSF**
- 3. Fournir des informations sur les entreprises partenaires de l'ISSF**

L'ISSF a pour mission de mettre en œuvre et de promouvoir des initiatives scientifiques d'amélioration continue de l'exploitation durable des ressources de thonidés à l'échelle mondiale et de la santé des écosystèmes dont elles font partie.

- Proposition d'orientations et d'outils scientifiques
- Actions de collaboration et de sensibilisation auprès des ORGP
- Partenariats avec des organisations solidaires et des experts

Il convient également de souligner que :

- Les actions de sensibilisation de l'ISSF auprès des ORGP sont basées sur les plus récentes connaissances scientifiques.
- Parallèlement, l'ISSF travaille en permanence à l'amélioration des connaissances scientifiques.
- Nos efforts ont pour but de faire adopter et mettre en œuvre par les ORGP et l'industrie de la pêche des mesures de gestion fondées sur les plus récentes connaissances scientifiques.
- Nous avons conscience qu'une gestion globale et durable nécessite des efforts incessants d'amélioration.

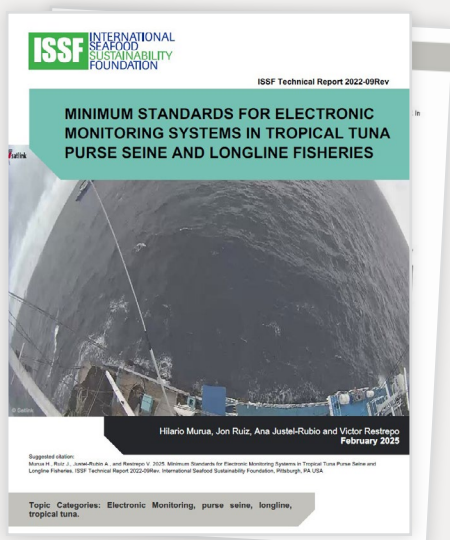
Illustration 1.1



[ISSF Technical Report 2023–10. Pratiques exemplaires recommandées de gestion des DCP de pêche au thon à la senne coulissante en zone tropicale](#)



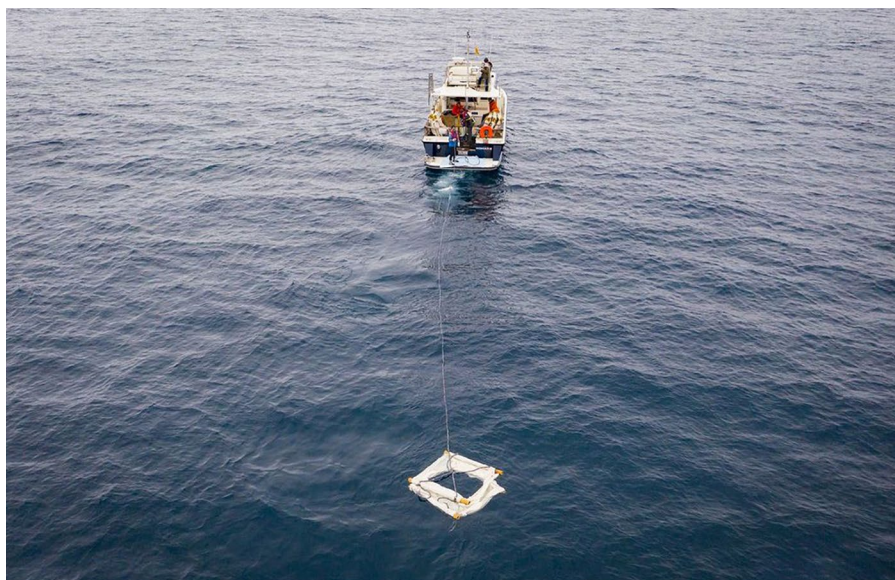
[Page Web de présentation de nos efforts de sensibilisation et de promotion](#)



[Normes de monitoring électronique basées sur des essais de monitoring électronique commandités par l'ISSF](#)



Marquage de requins à bord d'un navire de recherche sur les prises accessoires affrété par l'ISSF



Images de recherches en mer menées par l'ISSF afin d'améliorer les méthodes de pêche et de tester des DCP biodégradables et non maillants.

Photo : Gala Moreno (ISSF)



Échange de techniques d'exploitation durable entre scientifiques et pêcheurs durant un atelier pour capitaines de pêche

ACTIVITÉS DE L'ISSF

L'ISSF agit sur plusieurs fronts : elle mène des activités éducatives et de lobbying; elle finance des recherches sur la réduction des impacts de la pêche sur les écosystèmes, notamment la réduction des captures d'espèces non ciblées et de la pollution marine grâce au développement de dispositifs de concentration de poissons (DCP) biodégradables et non maillants; et elle met en œuvre des interventions directes sur les marchés par l'intermédiaire de ses entreprises participantes.

Illustration 1.2



Scientifique parrainé par l'ISSF observant le comportement des poissons durant une expédition de recherche sur les prises accessoires dans l'océan Indien.

Photo : Fabian Forget (ISSF)



Scientifique parrainé par l'ISSF installant une balise sur un thon durant une expédition de recherche sur les prises accessoires dans le Pacifique occidental.



Ateliers de formation de l'ISSF durant lesquels des pêcheurs et des scientifiques échangent des idées pour une utilisation des sennes coulissantes et des palangres plus respectueuse de l'environnement.

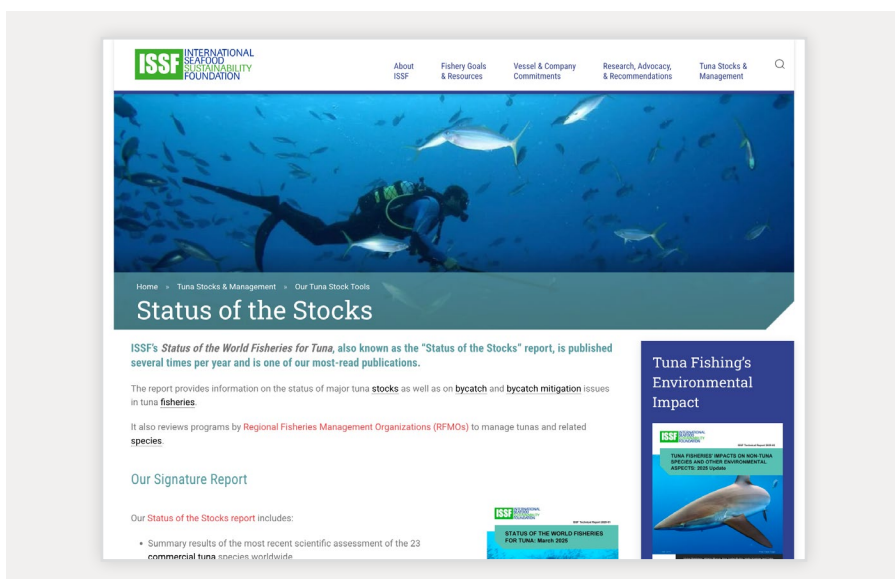


Promotion de pratiques scientifiques de gestion et de conservation des stocks de thon et de leur écosystème lors des réunions des ORGP thonières.

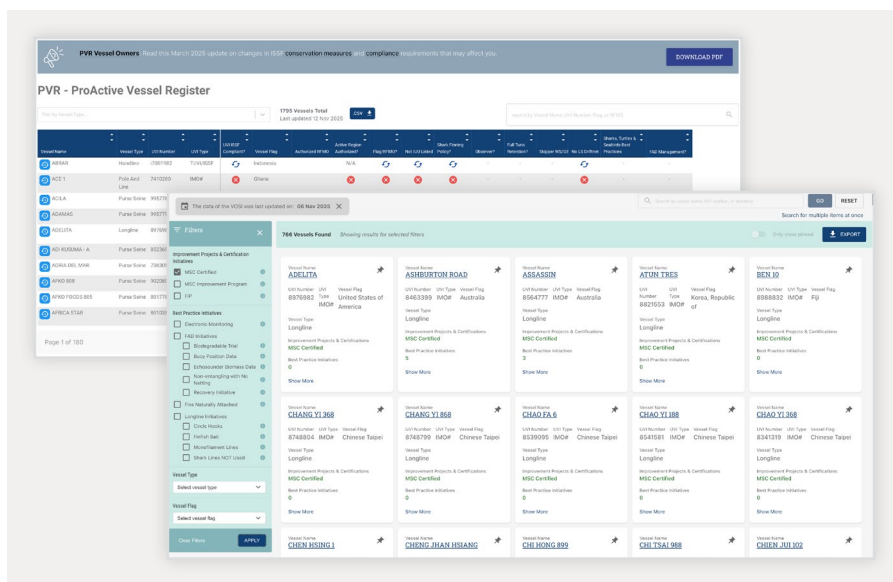
Photo : Hilario Murua (ISSF)



Organisation de symposiums réunissant des scientifiques et des gestionnaires de pêche pouvant ainsi échanger des informations sur les techniques de pêche et sur les prises accessoires.



Publication d'un rapport régulièrement mis à jour sur l'état des stocks, contenant des informations sur l'abondance et la mortalité dans les principaux stocks de thon.



Collaboration avec l'industrie du thon pour encourager les thoniers à adopter des pratiques de pêche efficaces, à l'aide du [registre de navires proactif \(RNP\)](#) de l'ISSF et l'outil [VOSI \(Vessels in Other Sustainability Initiatives/navires participant à d'autres initiatives de pêche écoresponsable\)](#) de l'ISSF.

REGISTRE DE NAVIRES PROACTIF (RNP) DE L'ISSF

Le [registre de navires proactif \(RNP\)](#) fait partie des listes publiques de navires établies par l'ISSF pour favoriser la transparence dans l'industrie de la pêche au thon. Cette liste met en relation des pêcheurs et des entreprises de produits de la mer écoresponsables. Les navires de pêche peuvent s'inscrire au RNP pour montrer qu'ils appliquent longement des pratiques écoresponsables de pêche au thon.

Le RNP enregistre des informations détaillées sur les navires, notamment sur certaines activités de pêche et sur l'application des [mesures de conservation des l'ISSF](#). Une entreprise indépendante d'audit (MRAG Americas) vérifie tous les navires qui rejoignent le RNP.

Les capitaines des senneurs inscrits au RNP doivent également participer à l'une des activités suivantes :

- Lecture attentive du présent guide pour capitaines de senneurs, disponible en format PDF téléchargeable (en plusieurs langues) ou en ligne (en anglais uniquement) à issfguidebooks.org (les guides de l'ISSF contiennent des informations sur la gestion et la réduction des prises accessoires, sur les DCP non maillants et biodégradables, sur l'atténuation des impacts écologiques de la pêche au thon à la senne coulissante et sur les exigences des ORGP ainsi que d'autres informations utiles sur la pêche écoresponsable); **OU**



- Participer en personne et/ou en ligne à un atelier de l'ISSF destiné aux capitaines sur les pratiques de pêche écoresponsable; **OU**
- Participer en personne à un atelier de l'ISSF pour capitaines de navires de pêche, animé par des formateurs agréés par l'ISSF; **OU**
- Visionner en ligne une vidéo de formation de l'ISSF pour capitaines de navires de pêche.

Vidéos d'ateliers pour capitaines de l'ISSF

▶ Explorez notre [playlist](#) sur YouTube

Si vous êtes capitaine d'un navire à senne coulissante inscrit au RNP, la [page Web de l'ISSF sur le RNP](#) répertorie les mesures que le navire s'est engagé à prendre dans le cadre de son adhésion au RNP.

Ces actions, appelées mesures de conservation de l'ISSF, sont décrites dans la section suivante.

NAVIRES PARTICIPANT À D'AUTRES INITIATIVES DE PÊCHE ÉCORESPONSABLE (VOSI)

L'[outil VOSI \(Vessels in Other Sustainability Initiatives\)](#) permet au grand public, y compris aux entreprises du secteur des produits de la mer, de connaître quels navires thoniers ont volontairement pris des engagements de pêche écoresponsable plus poussés que ceux figurant dans le RNP.

Par exemple, l'outil VOSI constitue la seule liste publique de thoniers participant à un projet d'amélioration de la pêche ou pêchant dans un cadre reconnu par le MSC. Cet outil contient aussi des informations sur d'autres initiatives volontaires prises par des navires de pêche, telles que l'installation de systèmes de monitoring électronique (SME) répondant aux normes minimales de l'ISSF, la participation à des essais de DCP biodégradables et totalement non maillants ou à des programmes de récupération de DCP et de fourniture de données sur la position et la biomasse des DCP.

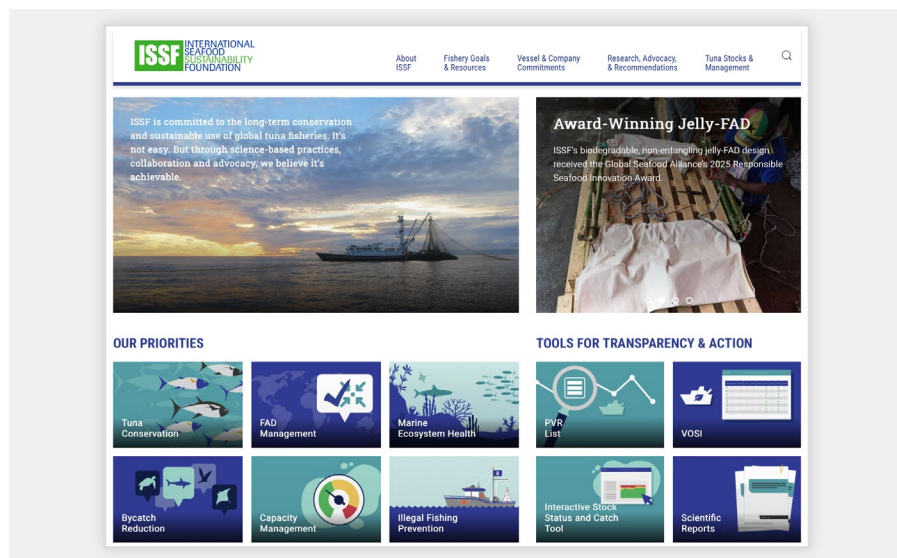
L'outil VOSI est très apprécié des entreprises de produits de la mer pour choisir leurs fournisseurs de thon. L'ISSF invite les capitaines et les armateurs à [se renseigner sur l'outil VOSI](#). Des informations sur l'admissibilité et le [processus d'inscription](#) sont disponibles sur le site Web de l'ISSF.



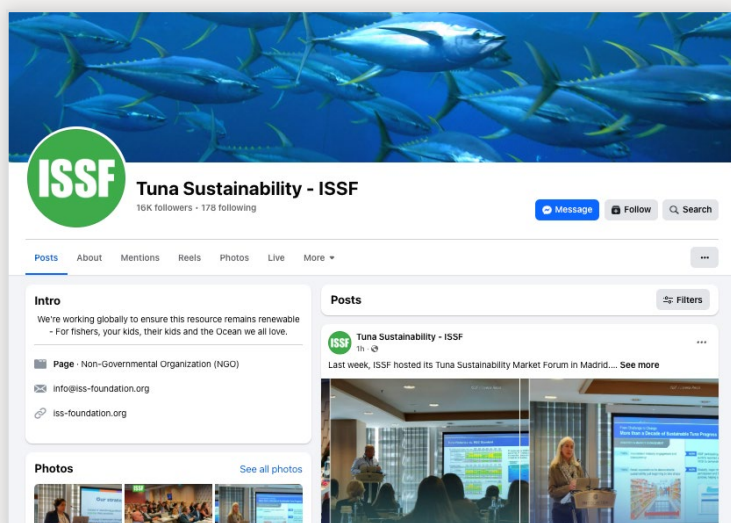
AUTRES LISTES PUBLIQUES DE NAVIRES DE L'ISSF

- **Registre des grands senneurs (ou [LSPSR](#) pour Large-Scale Purse Seine vessels Registry)** : Ce registre répertorie tous les grands senneurs thoniers qui respectent les [mesures de conservation de capacité de l'ISSF](#). Cette synthèse de la flotte de grands senneurs contribue aux efforts déployés par l'ISSF et les ORGP pour prévenir la surpêche.
- **Numéros thoniers de l'OMI et autres IUN ([OMI/IUN](#))** : Cette [liste exhaustive](#) répertorie les thoniers portant un numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI) ou un autre identifiant unique de navire (IUN). Les numéros de l'OMI et IUN contribuent à réduire les activités de pêche illégales.

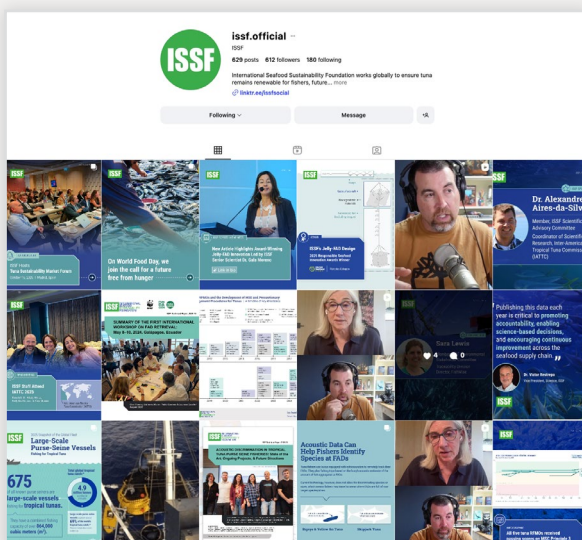
Illustration 1.3



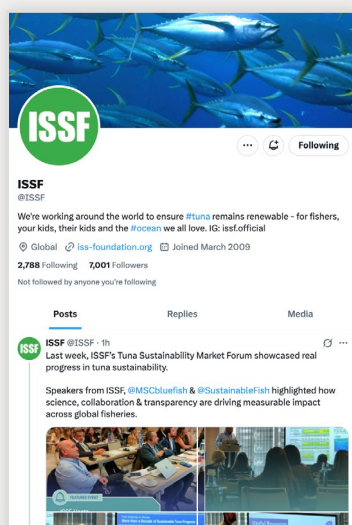
Site Web de l'ISSF : iss-foundation.org



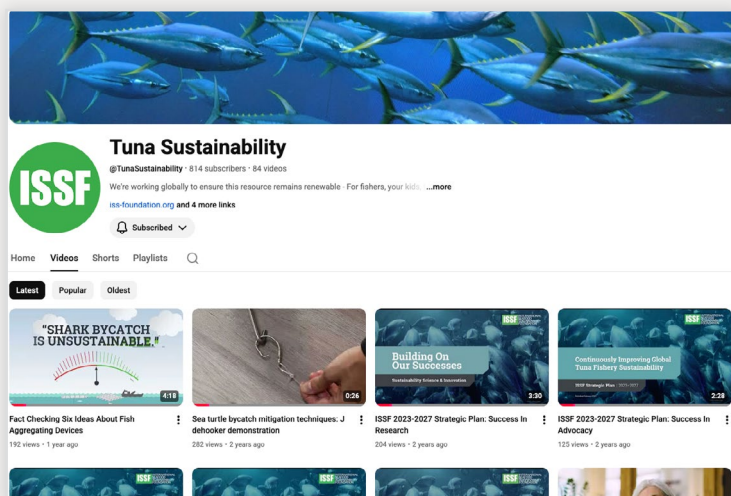
Page facebook de l'ISSF : facebook.com/TunaSustainability



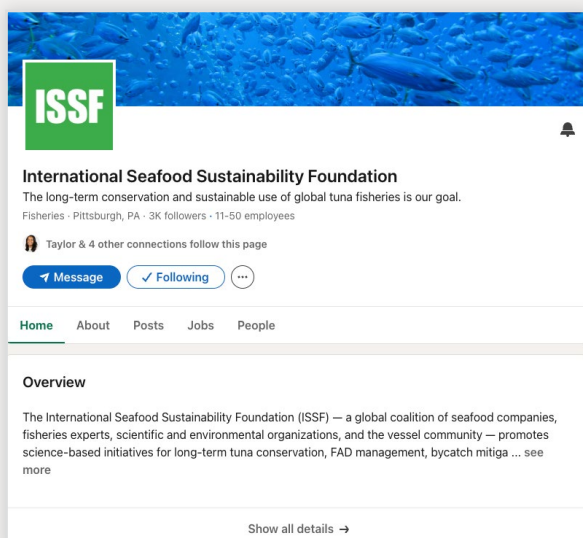
Page Instagram de l'ISSF : instagram.com/issf.official



Page X de l'ISSF : x.com/issf



Page YouTube de l'ISSF : youtube.com/user/TunaSustainability



Page LinkedIn de l'ISSF : linkedin.com/company/International-Seafood-Sustainability-Foundation

ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'ISSF

Les entreprises partenaires de l'ISSF sont des entreprises de transformation du thon et des négociants (principalement des acheteurs de thon brut à des fins de transformation ou de produits finis de thon pour la revente) également membres de l'ISSA (International Seafood Sustainability Association).

Les entreprises partenaires peuvent acheter du thon uniquement de navires (et entreprises propriétaires de navires) respectant les mesures de conservation de l'ISSF.

MESURES DE CONSERVATION

Pour être conformes, **tous les navires du RNP** doivent :

- [Figurer sur aucune liste de pêche illégale, non déclarée ou non réglementée \(INN\);](#)
- [Avoir un numéro de l'OMI](#) (s'ils respectent les exigences minimales de l'OMI);
- [Adopter une politique d'entreprise interdisant le prélèvement des ailerons de requins](#) et exigeant que les requins soient débarqués avec leurs ailerons naturellement attachés, s'ils sont conservés;
- [Avoir un dossier vierge sur au moins deux ans de tout acte de prélèvement d'ailerons et/ou de débarquement de requins sans leurs ailerons naturellement attachés, s'ils sont conservés;](#)
- [Figurer dans un registre autorisé d'une ORGP, le cas échéant](#)
- [Naviguer sous le pavillon d'un pays membre d'une ORGP ou d'un pays non membre collaborateur](#)
- [S'abstenir d'utiliser de grands filets pélagiques dérivants](#)

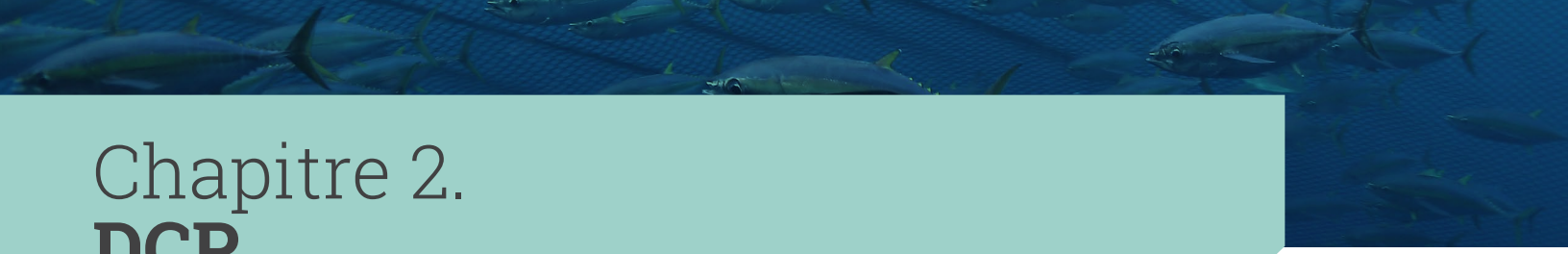


Mesures de conservation s'appliquant aux senneurs

Les senneurs figurant sur le RNP doivent également :

- Avoir [pratiqué activement la pêche au thon avant le 31 décembre 2012](#) ou, s'il s'agit d'un navire récent, avoir [remplacé une capacité existante;](#)
- Avoir un [identifiant unique de navire \(IUN\)](#), si applicable;
- Pouvoir prouver [une observation à 100 %](#) de la pêche sur grands navires (observation humaine ou électronique);
- [Conserver tous les thons capturés;](#)
- [S'assurer que leurs capitaines sont formés aux pratiques exemplaires et écoresponsables de pêche au thon à la senne coulissante](#), comme décrit ci-dessus;
- [Mettre en œuvre une politique publique de l'entreprise sur les pratiques exemplaires de gestion des DCP de pêche à la senne coulissante](#), comprenant les éléments suivants :

- 
- (a) Respecter les exigences de l'État du pavillon et des ORGP en matière de déclaration des statistiques de pêche par type d'équipement
 - (b) Communiquer des données complètes sur les bouées de DCP (données quotidiennes sur la position des DCP et enregistrements acoustiques des échosondeurs) aux organismes scientifiques des ORGP.
 - (c) Appuyer les limites fondées sur des données scientifiques concernant le nombre total de DCP par navire et/ou le nombre de DCP installés
 - (d) Utiliser uniquement des DCP non maillants sans filets afin de réduire la pêche fantôme
 - (e) Atténuer les autres impacts environnementaux liés à la perte de DCP, notamment par l'utilisation de DCP biodégradables et la mise en place de politiques de récupération des DCP
 - (f) Mettre en œuvre des mesures spéciales d'atténuation des captures de requins soyeux (principale espèce victime de prises accessoires dans les DCP)
- S'engager à ne faire [aucun transbordement de poissons en haute mer.](#)



Chapitre 2.

DCP

INTRODUCTION

Un dispositif de concentration du poisson (DCP) est un objet flottant artificiel spécialement conçu pour rassembler des poissons (notamment des thons) en imitant des débris flottants naturels. Les DCP peuvent être fixés au fond de l'océan (DCP fixes) ou laissés à la dérive en pleine mer (DCP dérivants ou DCPD).

Les DCP sont très utilisés en raison de leur grande efficacité pour la capture du thon. Environ 38 % des prises mondiales de thon, qui ont atteint 5,2 millions de tonnes en 2023, sont réalisées à l'aide de DCP. Ces dernières années, les navires de pêche de la plupart des régions utilisent de plus en plus les DCP et modifient leurs stratégies de pêche en conséquence, mais cette quasi-généralisation de l'utilisation des DCP soulève de nouvelles inquiétudes (tant réelles que perçues) notamment en ce qui concerne les requins, les thons juvéniles et autres prises accessoires. De plus, les DCP ont plusieurs répercussions sur les écosystèmes marins vulnérables : échouages, pêche fantôme, débris marins et pollution. Des scientifiques se sont associés à des pêcheurs et à des gestionnaires pour remédier à ces problèmes par la modification de la conception des DCP, par des recherches visant à améliorer la sélectivité des espèces, par le renforcement des efforts de collecte et de monitoring des données et par la promotion de mesures de gestion au niveau des ORGP.

DÉFIS ET DANGERS DES DCP

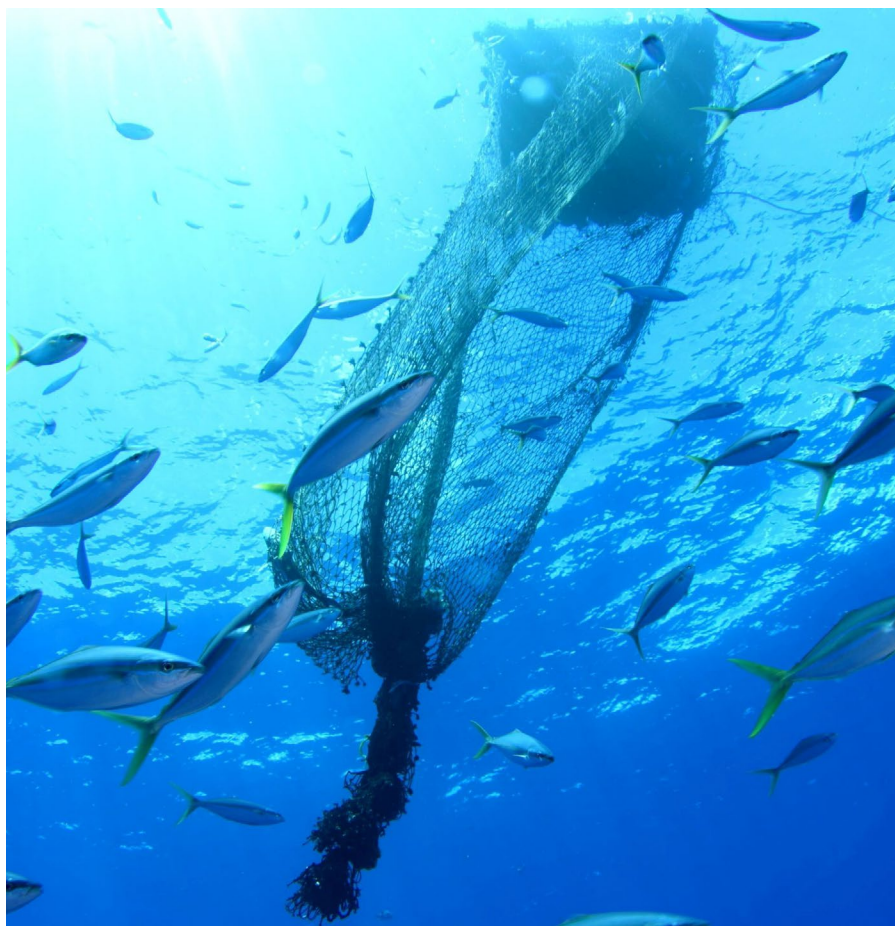
Les DCP sont de plus en plus populaires chez tous les senneurs pêchant le thon tropical. L'efficacité de la pêche s'est améliorée grâce à la réduction des coûts opérationnels et à une pêche plus efficace que la recherche de bancs libres. Aujourd'hui, les DCP dérivants sont à l'origine d'environ 40 % des captures mondiales de thon. Compte tenu des coûts élevés et croissants du carburant pour les navires, l'utilisation des DCP dérivants est devenue essentielle pour l'industrie mondiale du thon en conserve.

OBJECTIFS DE CE CHAPITRE

- 1. Exposer les principaux défis écologiques de la pêche avec DCP**
- 2. Fournir des informations sur les pratiques exemplaires de gestion des DCP (y compris leur conception et leur utilisation), afin d'en atténuer les impacts négatifs.**

Malheureusement, l'augmentation rapide de l'utilisation des dispositifs de concentration du poisson (DCP) a créé de nombreux défis pour l'industrie de la pêche, dont la très importante nécessité de comprendre et réduire les effets négatifs de ces dispositifs sur les espèces ciblées et sur les espèces non ciblées, dont l'augmentation des prises accessoires. De plus, des préoccupations environnementales ont émergé en raison de leur impact sur la pollution marine et de l'échouage de DCPD perdus, abandonnés ou rejetés dans des habitats côtiers et marins sensibles.

Des efforts continus de sensibilisation sur ce sujet peuvent aider les pêcheurs à appliquer des améliorations techniques efficaces qui augmenteront les avantages et diminueront les inconvénients de la pêche avec DCP. Ces connaissances peuvent également s'avérer utiles pour réagir aux campagnes récentes contre les DCP de certains groupes environnementalistes, qui utilisent des problèmes réels et faussement perçus des DCP pour encourager les consommateurs à acheter uniquement des thons capturés par des navires canneurs ou des navires pêchant uniquement sur des bancs libres.



Captures accessoires plus élevées dans les filets associés (p. ex. associés à un DCP ou à des grumes flottantes) par rapport aux filets non associés.

Photo : Fabian Forget (ISSF)

Les ORGP thonières ont accompli des progrès significatifs dans l'adoption de mesures de conservation et de gestion des pêches avec DCP. Parallèlement, des pêcheurs participent activement depuis plusieurs années à des tests et à la mise en œuvre de solutions, notamment à la conception et à l'expérimentation de modèles améliorés de DCP afin d'en réduire l'empreinte écologique.



Certains DCP présentent un risque élevé de maillage d'espèces sensibles, telles que les requins et les tortues.

Photo : David Itano (ISSF)



Queues de DCP traditionnels fabriqués à partir de matériaux plastiques non biodégradables.

Photo : Gala Moreno (ISSF)



GESTION DES DCP

L'ISSF a dressé une liste des éléments qu'elle considère comme les plus importants pour une gestion efficace des DCP :

- a. Respecter les exigences de l'État du pavillon et des ORGP en matière de déclaration des statistiques de pêche par type d'équipement
- b. Communication volontaire de données sur les bouées de DCP aux organismes scientifiques des ORGP
- c. Appuyer les restrictions sur les DCP fondées sur des données scientifiques
- d. Utiliser des DCP non maillants pour réduire la pêche fantôme
- e. Atténuer les autres impacts environnementaux liés à la perte de DCP, notamment par l'utilisation de DCP biodégradables et la mise en place de politiques de récupération des DCP
- f. Mise en œuvre de mesures supplémentaires d'atténuation des captures de requins soyeux

Les sections suivantes développent les six points ci-dessus que l'ISSF considère comme étant d'une importance capitale pour une gestion adéquate des DCP dérivants. Ces points peuvent en fait être regroupés en trois catégories :

- (i) collecte de données et surveillance des DCP (points a-c)
- (ii) impacts de la structure des DCP (points d-e)
- (iii) prises accessoires sur les DCP (point f)

Nous fournissons des exemples concrets de mesures que les navires utilisant des DCP pourraient mettre en œuvre dans ces domaines pour que leur pêche soit plus responsable.

L'ISSF a adopté une [mesure de conservation 3.7 sur les transactions avec des navires ou des entreprises ayant des politiques sur la pêche avec DCP](#), qui exige des entreprises partenaires de l'ISSF qu'elles transigent uniquement avec des senneurs dont les propriétaires élaborent et publient des politiques de gestion des DCP comprenant des activités sur senneurs et navires ravitailleurs couvrant les six points ci-dessus.

COLLECTE DE DONNÉES ET SURVEILLANCE DES DCP

Les ORGP et les États participants ont déjà commencé à prendre des mesures pour surveiller ou réglementer l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant une présence d'observateurs à 100 %, l'interdiction des DCP dans certaines zones et l'obligation de communiquer des données spécifiques sur l'utilisation des DCP ainsi que de créer des registres et des stratégies de marquage des DCP. Les opérations de collecte de données et de monitoring des DCP (y compris le nombre de déploiements de DCP et de DCP dans l'eau) permettent de développer des approches pratiques et scientifiques de gestion des DCP ainsi que de connaître leur impact sur les stocks de thon, sur les prises accessoires et sur l'environnement.

- Les quatre ORGP thonières ont graduellement adopté des mesures obligatoires de collecte et de communication de données sur les DCP par les armateurs. Les navires utilisant des DCP dérivants (DCPD) doivent notamment collecter et communiquer des données sur les captures nominales et sur les captures selon l'effort de pêche par type de dispositif (p. ex. captures par DCPD, nombre de DCPD installés) recueillies par des observateurs et/ou dans les journaux de bord. Au sein de la CIATT et de la CPPCO, ces données doivent être fournies individuellement, tandis qu'au sein de la CTOI et de la CICTA, elles doivent être fournies sous forme agrégée.
- De même, les activités de pêche liées aux DCP (p. ex. déploiements, visites, poses, perte et récupérations) ainsi que les caractéristiques structurelles des DCP (p. ex. conception et matériaux de construction) doivent être déclarées à la CIATT et à la CPPCO pour chaque installation, par l'intermédiaire d'observateurs et/ou de carnets de bord. La CTOI et la CICTA exigent actuellement que ces informations soient communiquées sous forme agrégée.

De plus, trois ORGP thonières exigent la soumission de données de bouées de suivi des DCP, y compris des informations sur l'inventaire et l'activité des bouées (p. ex. type de bouée, moment et position du déploiement, positions



- CCTRS** : Commission pour la conservation du thon rouge du sud
- CIATT** : Commission interaméricaine sur le thon tropical
- CICTA** : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique
- CTOI** : Commission des thons de l'océan Indien
- CPPCO** : Commission des pêches du Pacifique central et occidental

quotidiennes et événements d'activation et de désactivation des bouées), mais les formats et les exigences varient :

- Par exemple, la CIATT exige la soumission de données de position et de biomasse émises par des bouées équipées d'échosondeurs pour tous les DCP dérivants.
- La CTOI exige que les navires communiquent quotidiennement la position de tous leurs DCP à des fins de conformité, tandis que la CICTA exige les mêmes informations sous forme agrégée.
- Bien que la WCPFC n'ait pas adopté d'exigences similaires de déclaration des DCP, les parties de l'accord de Nauru (PAN) exigent que les navires opérant dans les zones économiques exclusives (ZEE) du PAN fournissent des données sur la position des bouées dans le cadre du système de jours de pêche du PAN.

Fiches de pratiques exemplaires

L'ISSF publie des « fiches des pratiques exemplaires des ORGP » qui passe en revue la mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion des DCP par les ORGP thonnières. Ces documents sont disponibles sur le site Web de l'ISSF sous [Fiches de pratiques exemplaires des ORGP](#).

IMPACTS DES STRUCTURES DE DCP

Les dispositifs de concentration du poisson (DCP) dérivants se composent d'un radeau de surface ou sous-marin associé à un appendice immergé et sont généralement fabriqués à partir de matériaux plastiques tels que la toile de nylon, des bouées en plastique et des cordages en polypropylène. Les appendices immergés sont généralement composés de plusieurs matériaux (y compris des filets, jusqu'à récemment) et peuvent atteindre des profondeurs allant jusqu'à 50 mètres, notamment dans l'océan Pacifique. Des scientifiques ont estimé qu'environ 100 000 DCP sont déployés chaque année par les flottes opérant dans les océans Indien, Atlantique et Pacifique (Gershman et coll. 2015). Les répercussions des DCP dérivants peuvent être classées en deux grandes catégories :

1. La pêche fantôme due à l'enchevêtrement des poissons et des mammifères (Filmlalter et coll. 2013) lorsque les DCP sont construits avec de vieux filets maillants, comme c'était couramment le cas jusqu'à récemment.
2. La création de déchets marins, qui ajoutent du plastique en mer lorsque des DCP dérivants sont perdus ou abandonnés et qui polluent les habitats côtiers lorsqu'ils s'échouent sur le rivage.



Jusqu'à récemment, l'un des impacts les plus préoccupants des DCP était la pêche fantôme, causée par l'enchevêtrement de la faune marine dans les filets fréquemment utilisés pour construire les DCP. Les matériaux des structures sous-marines des DCP (lorsqu'elles sont fabriquées à partir de filets ou treillis flottants ou suspendus sur des panneaux sous le radeau) peuvent piéger des animaux, notamment des espèces sensibles telles que les requins et les tortues, ce qui constitue une forme de pêche fantôme.

La « pêche fantôme » a été pointée du doigt en tant que cause importante de mortalité chez les requins, en particulier dans l'océan Indien en 2012, lorsque la plupart des DCP étaient construits à partir de filets (Filmalter et coll., 2013). Depuis 2013, la CTOI et les autres ORGP thonières ont graduellement adopté des mesures de gestion encourageant l'utilisation de DCP non maillants. Aujourd'hui, en 2025, toutes les ORGP de thon tropical imposent l'utilisation exclusive de DCP non maillants, sans aucun filet dans aucun de leurs composants, y compris le radeau et la queue. Par conséquent, tous les navires doivent maintenant se conformer à ces mesures et n'utiliser que des DCP non maillants, sans filet ni treillis. Si cette règle est correctement mise en œuvre et vérifiée, l'utilisation de DCP non maillants sans filet devrait réduire considérablement la pêche fantôme liée aux DCP. La transition vers des DCP entièrement non maillants représente une avancée majeure, rendue possible grâce à la collaboration de pêcheurs tels que vous, ainsi que des scientifiques et des gestionnaires qui ont soutenu l'adoption de cette mesure de diverses manières. L'utilisation par les pêcheurs de DCP entièrement non maillants fait partie des priorités mondiales de l'ISSF qui se sont concrétisées grâce à la collaboration.

L'ISSF demande également à ses entreprises partenaires (par le biais de sa [mesure de conservation 3.7 sur les transactions avec des navires ou des entreprises ayant des politiques de pêche avec DCP](#)) de transiger uniquement avec des navires qui déploient ou redéployent des DCP entièrement non maillants, sans aucun filet dans aucun de leurs composants.

Quant aux débris marins provenant des DCP perdus et abandonnés qui polluent les mers et des habitats côtiers sensibles lorsque de vieux DCP s'échouent, ils font l'objet d'une attention croissante ces dernières années. Les premiers

Pêche fantôme

La « pêche fantôme » a été pointée du doigt en tant que cause importante de mortalité chez les requins, en particulier dans l'océan Indien en 2012, lorsque la plupart des DCP étaient construits à partir de filets.

(Filmalter et coll., 2013)

Ce problème est cependant moins criant aujourd'hui, car toutes les ORGP de thon tropicales imposent l'utilisation exclusive de DCP non maillants, dépourvus de tout filet.

DCP dérivants étaient fabriqués à partir de matériaux naturels tels que le bambou, mais ils ont ensuite été fabriqués à partir de produits dérivés du pétrole tels que le plastique, le PVC et les filets en nylon, ainsi qu'avec des métaux. Au fil du temps, les matériaux à base de pétrole se dégradent en macroplastiques et microplastiques qui polluent les océans. Pour remédier à ces problèmes, l'ISSF préconise l'utilisation de DCP non maillants et biodégradables. Des initiatives en ce sens gagnent en popularité parmi les ORGP thonières. En novembre 2025, trois des quatre ORGP de thon tropical avaient adopté des calendriers de transition vers des DCP biodégradables.

Plusieurs projets de recherche ont étudié de nouveaux types de DCP qui réduisent les prises accidentelles et l'enchevêtrement des requins et des tortues de mer, en plus d'être fabriqués à partir de matériaux biodégradables pour ne pas polluer l'environnement, tout en préservant leur efficacité pour regrouper les poissons. [L'illustration 2.1](#) et [l'illustration 2.2](#) ci-dessous indiquent ce qu'il faut faire et ne pas faire pour créer des DCP non maillants et biodégradables. L'ISSF a également publié un [guide résumant ses recommandations sur la construction de DCP non maillants et biodégradables](#).

En réponse au défi que représente pour les navires la transition vers des DCP fabriqués à partir de matériaux biodégradables, qui sont généralement moins résistants que les DCP en plastique actuellement utilisées, l'ISSF a mis au point un « DCP méduse », un nouveau type de DCP biodégradable non maillant. Inspiré par la flottabilité neutre des méduses, le DCP méduse est constitué d'une structure simple et légère par rapport aux DCP traditionnels (y compris les anciens modèles de DCP biodégradables) qui sont utilisés pour attirer les thons. Les DCP méduses sont fabriqués à partir de bambou, de coton, d'abaca et d'autres matériaux biologiques. Les pêcheurs de thon qui veulent se construire des DCP méduses peuvent consulter un [guide de construction de DCP méduses](#) produit par l'ISSF.

Guide sur les DCP non maillants et biodégradables

En 2019, l'ISSF a publié un [guide résumant ses recommandations sur la construction de DCP non maillants et biodégradables](#).

Guide de construction de DCP méduses

Les pêcheurs peuvent consulter le [Guide de construction de DCP méduses](#), publié par l'ISSF en 2024.

Vidéo : Construire des DCP méduses, non maillants et biodégradables

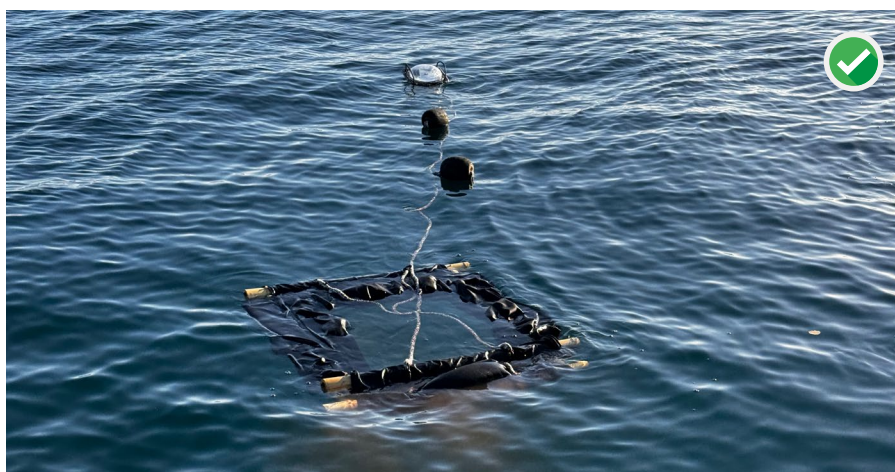
▶ Regardez cette vidéo décrivant comment construire des DCP méduses, non maillants et biodégradables. [Jelly FAD: A Paradigm Shift in Biodegradable Fish Aggregating Device \(FAD\) Design](#)

Conseils pour la fabrication de DCP écologiques – Illustrations 2.1



Afin de réduire les débris marins persistants provenant des DCP conventionnels contenant beaucoup de plastique, les pêcheurs peuvent utiliser des matériaux naturels ou biodégradables (tels que des cordes en fibres naturelles, des feuilles de palmier et des troncs d'arbre).

Photo : Nando Rivero (ISSF)



Utilisez un radeau (ou une structure flottante équivalente) découvert ou recouvert d'un matériau non maillant solidement fixé au radeau.

Photo : Gala Moreno (ISSF)



Lors de l'assemblage de la partie immergée du DCP, utilisez des matériaux tels que des cordes lâches, des tissus non maillants ou des matériaux biodégradables qui ne risquent pas d'emprisonner la faune.

Photo : Gala Moreno (ISSF)



Pour dissuader les tortues de se reposer sur les DCP, utilisez des objets flottants cylindriques ou sphériques.

Photo : Inconnu



Exemple : DCP dont le filet est remplacé par des matériaux organiques biodégradables

Photo : Inconnu



Exemple : DCP non maillant et biodégradable, fabriqué à partir de matériaux naturels

Photo : Inconnu



Exemple : DCP non maillant et biodégradable, fabriqué à partir de matériaux biodégradables, notamment des feuilles de palmier et un filet de jute à mailles fines.

Photo : ANABAC/AZTI



Exemple : DCP méduses non
maillants et biodégradables,
fabriqués à partir de matériaux
naturels

Photo : Gala Moreno (ISSF)



Photo : Nando Rivero (ISSF)

Erreurs à éviter dans la fabrication de DCP – Illustrations 2.2



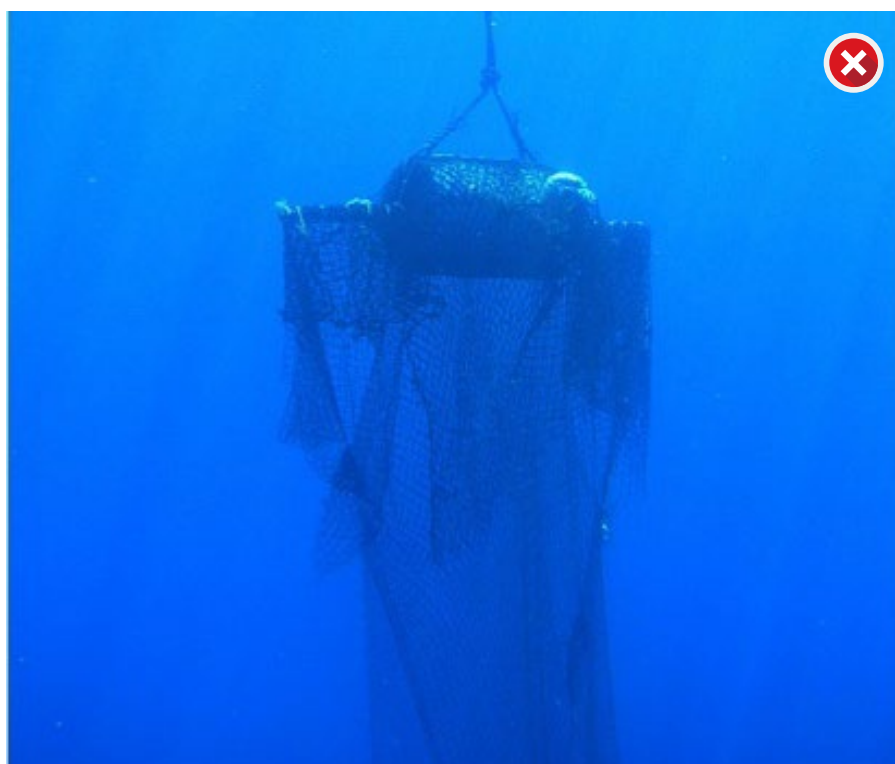
N'UTILISEZ PAS de filet ou de treillis, car la faune peut s'y enchevêtrer. Choisissez plutôt de ne pas recouvrir le radeau ou optez pour une toile à mailles fines ou sans mailles.

Photo : Inconnu



N'UTILISEZ PAS de cordes emmêlées, car elles peuvent piéger des tortues.

Photo : FADIO/IRD-Ifremer/M. Taquet



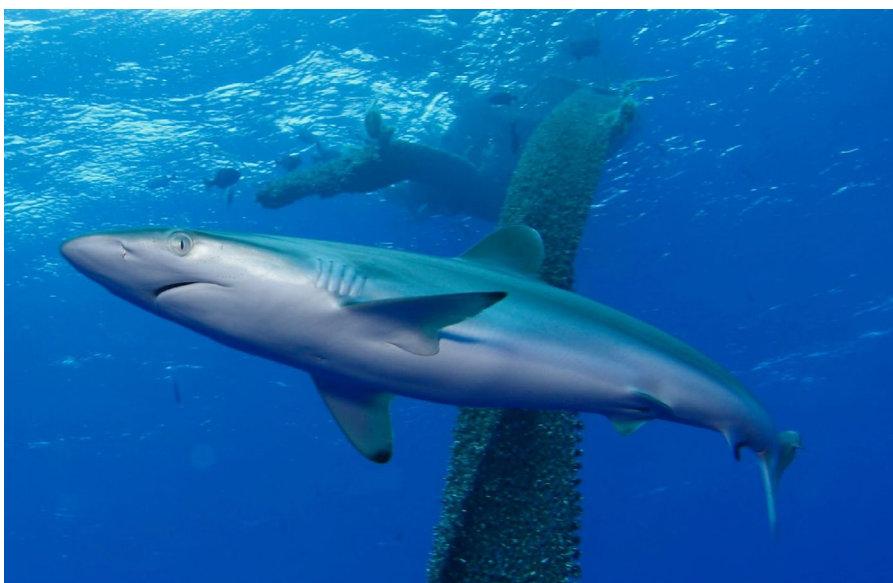
N'UTILISEZ PAS de panneaux sous-marins constitués de filets ou de treillis à mailles larges et lâches, car la faune peut s'y enchevêtrer.

Photo : Inconnu

PRISES ACCESSOIRES DANS LES FILETS ASSOCIÉS À DES DCP

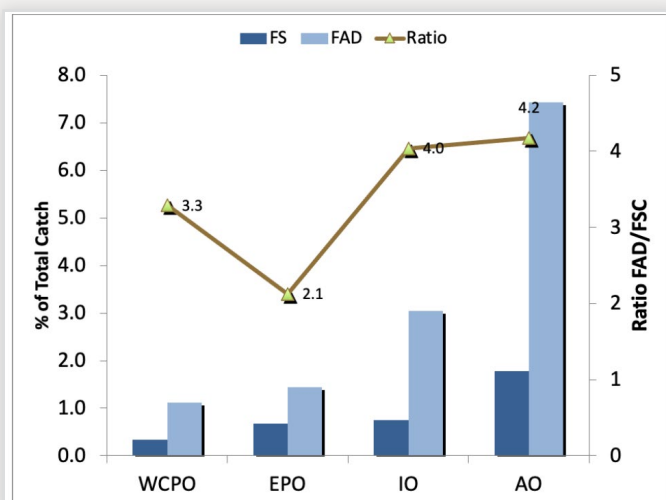
Les prises accessoires sont plus nombreuses dans les filets associés à des DCP que dans les autres filets, notamment les petits thons à nageoires jaunes et obèses, les requins, les tortues, les marlins et les poissons osseux. Globalement, la principale conséquence immédiate de l'utilisation des DCP sur la faune marine est la capture de nombreux thons de petite taille, non ciblés par la pêche. Ces captures non ciblées représentent entre 5 % et 68 % du total des prises accessoires et entre 0,06 % et 5 % du total des captures.

D'autres espèces de poissons, des requins et d'autres animaux marins sont également capturés. En fait, la quantité de prises accessoires de chaque espèce varie considérablement en fonction de la région, de la période de l'année, du navire, de l'expérience de l'équipage et d'autres facteurs. En règle générale, les prises accessoires dans les filets associés à des DCP sont constituées d'autres poissons, de requins et de raies, représentant en moyenne environ 5 % du total des prises, avec des variations allant de 1,1 % à 7,4 % selon les océans. À titre de comparaison, les filets sans DCP produisent moins de prises accessoires, qui varient en moyenne entre 0,3 % et 1,8 % du total.



Prises accessoires sous un DCP classique

Photo : Fabian Forget (ISSF)



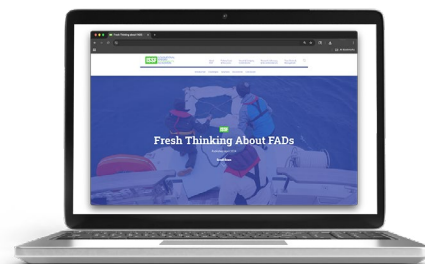
Taux de prises accessoires hors thonidés dans les senneurs ([extrait du rapport technique 2021-11 de l'ISSF](#))

Des recherches sont en cours afin de mettre en point d'autres techniques de pêche avec DCP permettant de réduire les prises accessoires attirées par les DCP ou qui y sont associées. Les pratiques exemplaires actuellement prônées pour réduire les prises accessoires associées aux DCP sont présentées dans le [Chapitre 3](#).

RÉSUMÉ

Les DCP sont de plus en plus utilisés par les thoniers senneurs. La pêche à la senne coulissante avec DCP est efficace, mais elle présente également plusieurs défis, notamment les prises accessoires, la pêche fantôme et la pollution marine, qui ne peuvent être ignorés. Des adaptations sont nécessaires pour que les DCP restent un outil viable, compte tenu des facteurs écologiques et politiques. L'intégration des principes directeurs de collecte de données, de monitoring et de construction des DCP présentés dans ce chapitre constitue une première étape nécessaire vers une gestion responsable des DCP et la réduction de leurs impacts négatifs sur la faune et l'environnement.

Regard neuf sur les DCP



Le récit visuel de l'ISSF intitulé « Fresh Thinking About FADs » (Regard neuf sur les DCP) résume les recherches menées par l'ISSF pour créer des DCP plus écologiques qui aident à préserver les stocks de thon et les écosystèmes océaniques. On y trouve aussi des réponses à des questions essentielles sur la gestion des DCP.

[Voir sur le Web](#)

Chapitre 3. Réduction et manipulation des prises accessoires

INTRODUCTION

Depuis quelques années, les prises accessoires et les rejets en mer sont devenus sujets de controverses, notamment à cause de leurs effets environnementaux réels, particulièrement sur les espèces sensibles, mais aussi à cause de la sensibilisation croissante des consommateurs recherchant maintenant des produits de la mer pêchés dans un cadre responsable. Outre cet intérêt croissant du public acheteur de thon, les ORGP cherchent de plus en plus à adopter une approche « écosystémique » de gestion des pêches, comprenant une réduction de mortalité des espèces non ciblées.

Connaissance de la hiérarchie des mesures de réduction des prises accessoires

Les prises accessoires représentent un défi important pour les senneurs qui veulent pratiquer une pêche écoresponsable. Pour agir efficacement, une approche hiérarchique (ou progressive) peut être adoptée aux différentes étapes des opérations de pêche, **ce qui signifie privilégier les mesures qui préviennent ou évitent les prises accessoires avant le début de la pêche, plutôt que de se fier uniquement aux mesures post-capture qui sont plus susceptibles d'entraîner la mortalité des prises accessoires.** Différentes mesures peuvent être mises en œuvre à différentes étapes du processus de pêche. Les niveaux de la hiérarchie des mesures de réduction des prises accessoires sont présentés ci-dessous, accompagnés d'exemples pratiques de pêche à la senne coulissante.

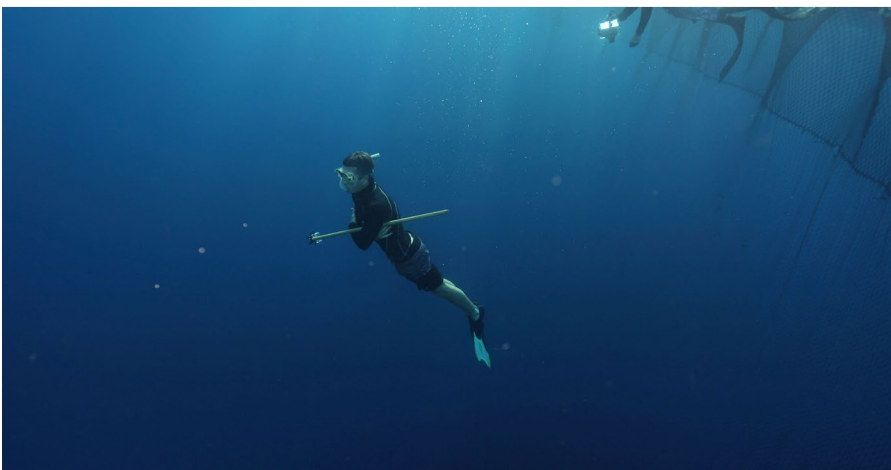
1. Évitement des prises accessoires avant la mise à l'eau des filets

La première mesure, et la plus efficace, consiste à éviter complètement les prises accessoires. Il faut en fait empêcher ou prévenir les prises accessoires avant même que le navire n'atteigne la zone de pêche ou ne s'approche d'un dispositif de concentration du poisson (DCP). Plusieurs stratégies sont possibles, notamment l'utilisation de DCP

OBJECTIFS DE CE CHAPITRE

1. Fournir des informations générales sur les espèces capturées accidentellement par les senneurs qui suscitent le plus d'inquiétudes
2. Résumer les bonnes pratiques de chacun des niveaux de la hiérarchie de réduction des prises accessoires
3. Décrire des techniques appropriées de manipulation et de remise à la mer des prises accessoires

non maillants, lesquels réduisent le risque d'enchevêtrement d'espèces vulnérables telles que les requins et les tortues (voir la section [Impacts des structures de DCP](#)), l'évitement des zones connues pour leurs prises accessoires importantes grâce à des fermetures adaptatives dans le temps et dans l'espace, et l'utilisation de technologies acoustiques de discrimination des espèces. Ces technologies permettent aux pêcheurs d'évaluer à distance (à l'aide de bouées équipées d'échosondeurs) les espèces et la taille des poissons regroupés sous un DCP, ce qui leur évite de pêcher autour de DCP où se trouvent des espèces non ciblées ou des thons de tailles indésirables.



Scientifique étudiant le comportement des poissons. Campagne de recherche de l'ISSF sur les prises accessoires dans le Pacifique occidental, 2014.

Photo : Fabian Forget (ISSF)

2. Réduction de la probabilité de capture de prises accessoires durant la pêche

Si les prises accessoires ne peuvent être complètement évitées, l'échelon suivant de la hiérarchie consiste à réduire la probabilité d'en capturer pendant la pêche. Les pêcheurs peuvent notamment modifier leurs équipements ou leurs manœuvres afin de faciliter la fuite des espèces non ciblées. Par exemple, ils peuvent exécuter une manœuvre de recul pour permettre aux dauphins de sortir du filet (cette technique peut être adaptée à d'autres espèces, dont les requins), ils peuvent retirer et libérer activement les requins du filet avant qu'ils n'atteignent le pont, ils peuvent attirer les requins hors du filet avant les dernières étapes de mise à l'eau du filet et ils peuvent cibler les plus gros bancs autour des DCP afin de réduire les prises accessoires de requins.

Ces techniques ont fait l'objet de certains tests, mais nécessitent encore d'être perfectionnées. En général, leur mise en œuvre peut interférer avec les opérations de pêche, ce qui complique les essais expérimentaux et leur adoption. Cependant, certaines manœuvres (dont la libération des dauphins à l'aide de la technique du recul) se sont avérées efficaces et sont utilisées depuis de nombreuses années, ce qui encourage les pêcheurs et les scientifiques à continuer d'explorer des stratégies semblables pour d'autres espèces vulnérables, comme les requins.

3. Réduction de la mortalité des prises accessoires à bord après leur capture

Lorsque des prises accessoires atteignent le pont, il est parfois possible de les remettre à l'eau vivantes en toute sécurité. Cette opération exige une manipulation prudente et une remise en liberté rapide afin de maximiser les chances de survie. Il est important d'éviter autant que possible le stress et les blessures lors de la manipulation afin d'augmenter les chances de survie des animaux après leur remise à l'eau.

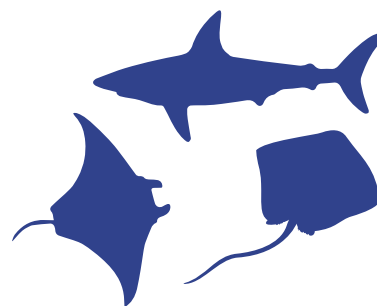
4. Compensation des mortalités inévitables de prises accessoires

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter les prises accessoires, d'en réduire la probabilité ou d'en atténuer les impacts pendant la pêche, le dernier niveau de la hiérarchie est une compensation des dommages causés. Les pêcheurs et les armateurs peuvent notamment financer ou soutenir des initiatives de conservation, telles que des programmes de protection des tortues, afin de compenser l'impact écologique des cas inévitables de mortalité de prises accessoires.

1. Requins et raies

Même s'ils ne constituent pas les prises accessoires les plus courantes de la pêche au thon à la senne coulissante, les requins et les raies sont les plus menacés par ce type de pêche. Plusieurs aspects de leur biologie les rendent moins résistants et très vulnérables à la surpêche, notamment :

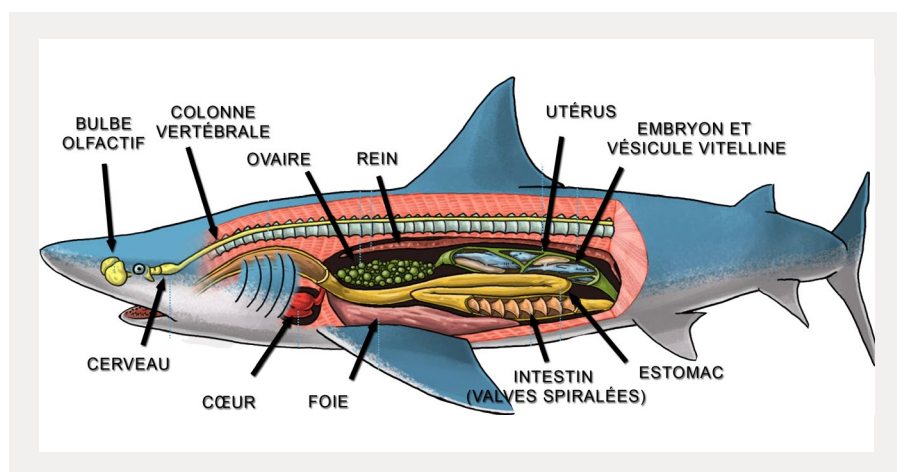
1. Leur croissance lente
2. Leur maturité tardive



3. Leurs grossesses longues
4. Leur faible taux de fertilité
5. Leur grande longévité naturelle

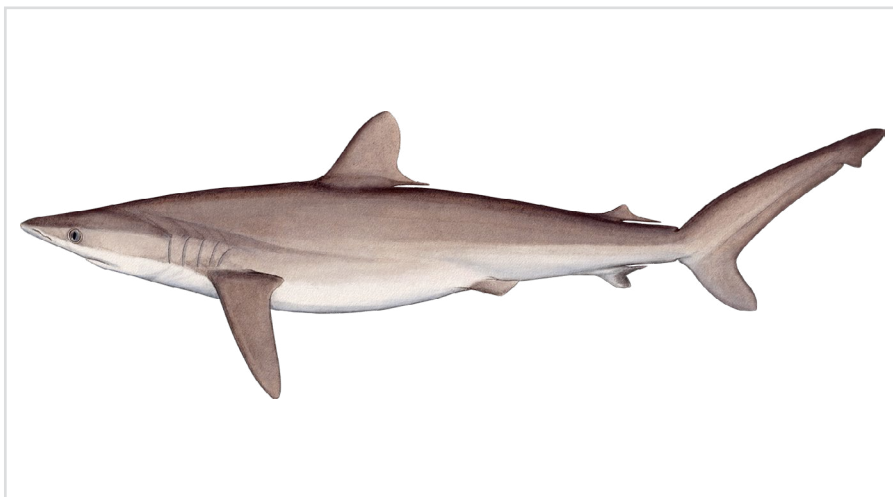
Il ne faut pas croire ceux qui prétendent que les requins et, dans une moindre mesure, les raies sont robustes et capables de supporter des manipulations brutales et de longues périodes hors de l'eau, puis survivre après leur remise à l'eau. En réalité, des études préliminaires révèlent que le taux de survie des requins et des raies n'est que de 50 %, même s'ils semblent en bonne santé au moment de leur remise à l'eau. Le faible taux de survie est très probablement dû au stress intense et/ou aux blessures subies pendant la pêche et la manipulation.

Ce taux de mortalité élevé des requins et des raies capturés accidentellement est probablement lié à plusieurs caractéristiques biologiques. Contrairement aux autres poissons, ces animaux n'ont pas un squelette d'os très durs pour protéger leurs organes internes. Lorsque les animaux sont hors de l'eau, les tissus qui maintiennent leurs organes en place peuvent se déchirer et la gravité hors de l'eau peut entraîner l'écrasement ou l'endommagement des organes. Ces mêmes tissus conjonctifs soutiennent également la moelle épinière et les vertèbres, rendant les requins et les raies particulièrement vulnérables à des blessures irréversibles lorsqu'ils sont manipulés par la tête ou la queue. De plus, la tête des requins renferme de nombreux organes sensibles et fragiles qui leur permettent de détecter leurs proies. Si ces organes sont endommagés lors de la manipulation, le requin, une fois relâché, ne peut plus repérer ses proies et meurt de faim.



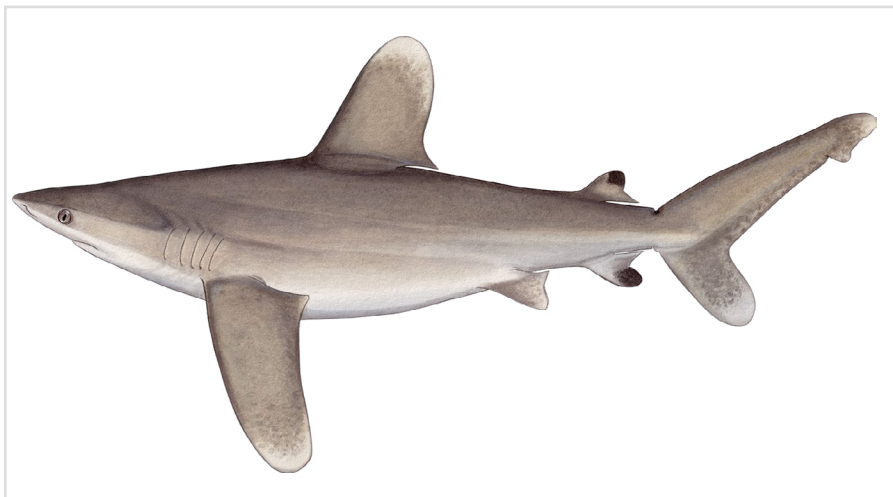
Anatomie d'un requin

Espèces fréquentes de requins et raies



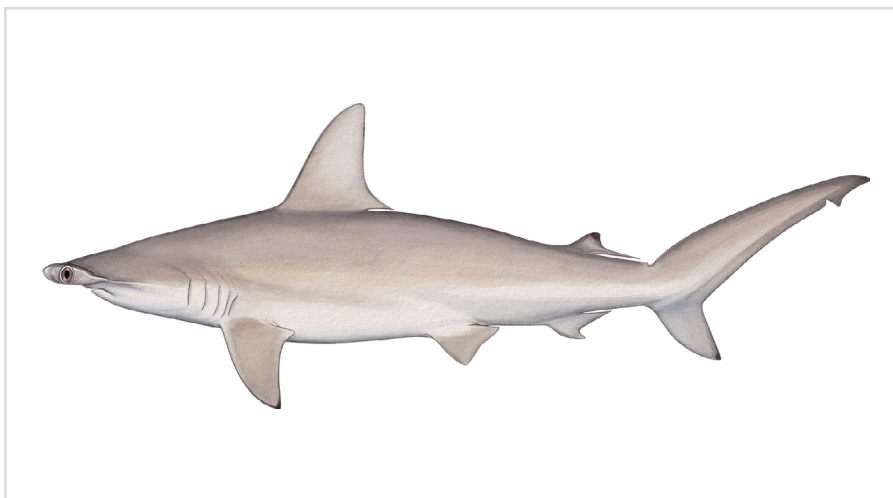
Requin soyeux

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



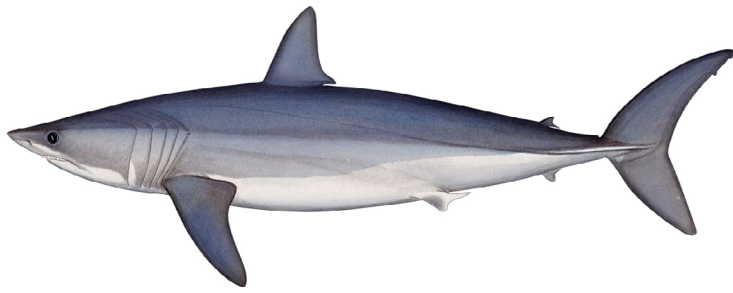
Requin océanique

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



Requin marteau halicorne

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



Mako à nageoires courtes

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



Requin-baleine

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



Raie manta géante

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)



Raie chilienne et raie aigle géante

Illustration : Lindsay Marshall © Pacific Community (SPC)

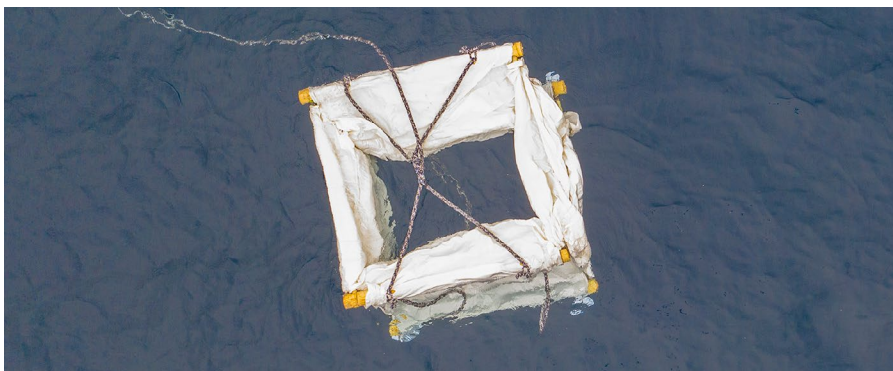
RÉDUCTION DES PRISES ACCESSOIRES DE REQUINS ET DE RAIES

Même si plusieurs stratégies sont actuellement testées, il existe peu de techniques éprouvées pour réduire les captures de requins dans les sennes coulissantes.

Cependant, l'ISSF continue de commanditer des expéditions de recherche sur les stratégies de réduction des prises accessoires les plus prometteuses, notamment par des moyens de dissuasion et d'attraction visant à éviter la capture des requins. Les nouveaux développements dans ce domaine seront inclus dans les versions futures de ce manuel.

Mesures d'évitement

L'utilisation de DCP entièrement non maillants (fabriqués sans aucun filet) évite l'enchevêtrement des requins et pourrait constituer une mesure passive de prévention des prises accessoires de requins ([voir la section « Impacts des structures de DCP »](#)).



DCP non maillant

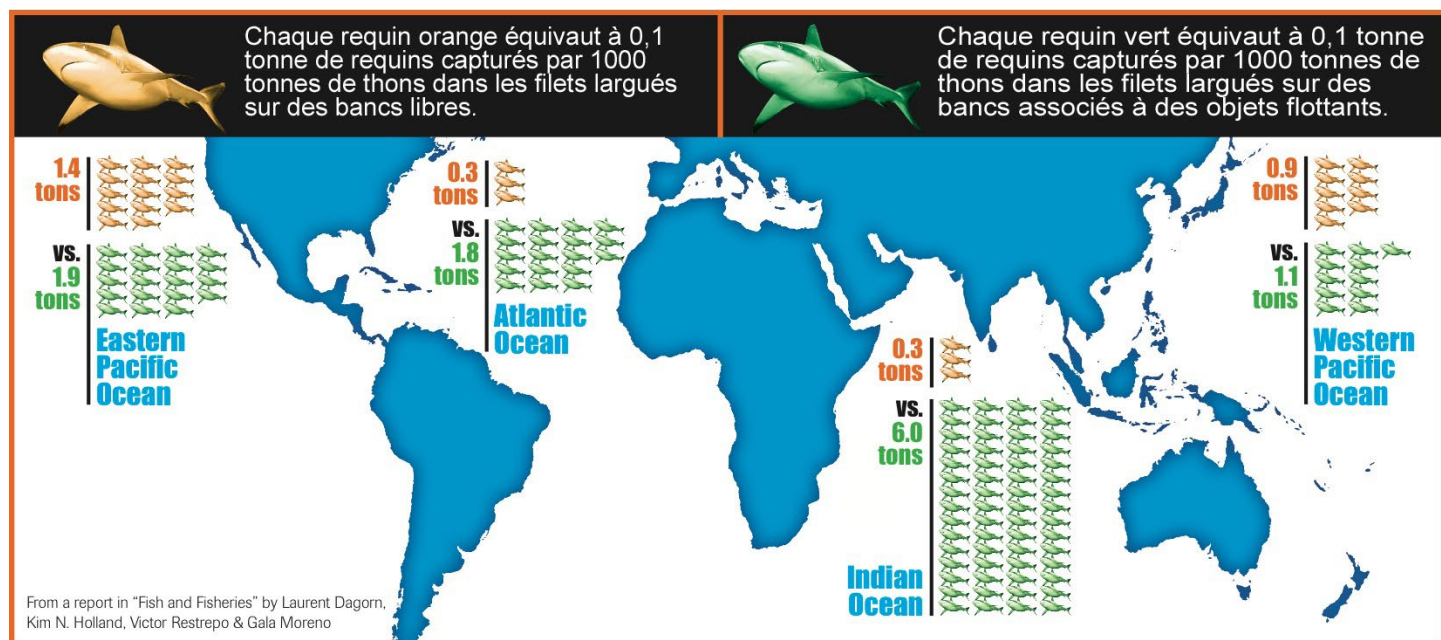
Photo : Nando Rivero (ISSF)

Réduction de la probabilité de capture de prises accessoires durant la pêche

Ciblage des gros bancs de poissons

Plusieurs études scientifiques indiquent que les pêcheurs peuvent réduire les prises accessoires d'espèces non désirées simplement en ciblant de plus gros bancs de thons. Publiée dans *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, une étude de Dagorn et coll. (2012) révèle que la quantité totale de prises accessoires dépend plus du nombre de filets à l'eau que du volume de thons capturés.

Il est recommandé aux pêcheurs de cibler les bancs de plus de 10 tonnes, ce qui permettrait de réduire les prises accessoires de requins soyeux de 23 % à 41 %. Dans l'ensemble, cette méthode permettrait de diminuer les prises accessoires d'espèces non désirées de 23 % à 43 % selon la région océanique.



Des tonnes de requins sont capturés en même temps que des tonnes de thons

Infographie : Dagorn et coll. (2012)

Attirer les requins hors des filets

Pour réduire les prises accessoires pendant la pêche, il est également possible d'attirer les requins à l'aide d'appâts ou de leurres (ou même en utilisant les DCP) hors de la senne avant de la fermer. Les résultats d'expériences de l'ISSF sur les moyens d'attirer les requins ont révélé qu'il est possible d'éloigner les

requins jusqu'à 500 m des DCP à l'aide d'appâts ou de leurres, ce qui constitue une découverte prometteuse qui nécessite toutefois des recherches supplémentaires.

Pêcher les requins dans les filets et les libérer

Des capitaines ont suggéré une méthode de remise à l'eau des prises accessoires qui a été testée dans l'océan Atlantique, laquelle consiste à pêcher les requins à l'aide d'hameçons appâtés après qu'ils aient été encerclés dans la senne et à les relâcher ensuite à l'extérieur du filet. Dans sept filets, 11 requins soyeux (21 % des individus présents) ont été capturés de la sorte et relâchés en toute sécurité et en bonne santé. Tous les requins marqués ont survécu.

Le processus était simple, présentait peu de risques tant pour les prises que pour les engins de pêche, et s'est avéré efficace pour retirer les requins des filets sans blessure grave. Cette méthode présente toutefois certaines contraintes pratiques, telles que le temps requis pour pêcher les requins dans le filet et la difficulté de son utilisation lorsque la mer est agitée. Cette technique présente un fort potentiel pour réduire les prises accessoires, mais des essais supplémentaires sont nécessaires afin de l'optimiser pour une utilisation à plus grande échelle.

Modification des engins de pêche

Cette catégorie de mesures de réduction des prises accessoires comprend l'utilisation de grilles de tri pour libérer les espèces beaucoup plus petites que le thon, généralement des poissons osseux qui circulent à proximité des DCP. De même, les manœuvres de recul pour libérer les requins pourraient constituer un domaine de recherche prometteur.

Comme indiqué précédemment, il faudrait continuer à explorer et à élaborer des stratégies visant à libérer les espèces non ciblées avant qu'elles soient hissées à bord, où leurs chances de survie diminuent considérablement. Les manipulations à bord (surtout les manipulations de requins) peuvent présenter des risques importants pour la sécurité de l'équipage.

Vidéo : Recherche de l'ISSF sur la réduction des prises accessoires de requins

▶ Regardez une vidéo sur le test d'un leurre qui évite de capturer des requins : [Guides de l'ISSF – Requins](#)

Réduction des prises accessoires de requins

[L'utilisation combinée de toutes ces mesures par les senneurs](#) permet de réduire les prises accessoires de requins et d'améliorer le taux de survie de ceux qui sont remis à l'eau.

Vidéo : Pêcher les requins dans les filets et les relâcher

▶ Regardez cette vidéo sur la pêche des requins dans les filets et leur remise à l'eau : [Réduction des prises accessoires de requins soyeux](#)



Réduction de la mortalité des prises accessoires à bord – Techniques sécuritaires de manipulation et de remise à l'eau des requins et des raies

Des recherches menées à l'aide de marqueurs fixés à des requins ont démontré que, lorsque de bonnes pratiques de remise à l'eau sont suivies, environ 15 % à 43 % des requins capturés et hissés à bord peuvent survivre. Ce taux de survie dépend de deux facteurs essentiels. Le premier est le nombre de requins qui arrivent vivants sur le pont. Environ 30 % à 60 % des requins sont encore vivants lorsqu'ils sont hissés sur le pont. Deuxièmement, si ces requins vivants sont relâchés rapidement et avec précaution, environ 50 % à 70 % d'entre eux ont de bonnes chances de survivre. Ces chiffres soulignent l'importance cruciale des pratiques de manipulation et de remise à l'eau rapide pour améliorer les chances de survie des requins capturés accidentellement lors d'opérations de pêche à la senne coulissante.

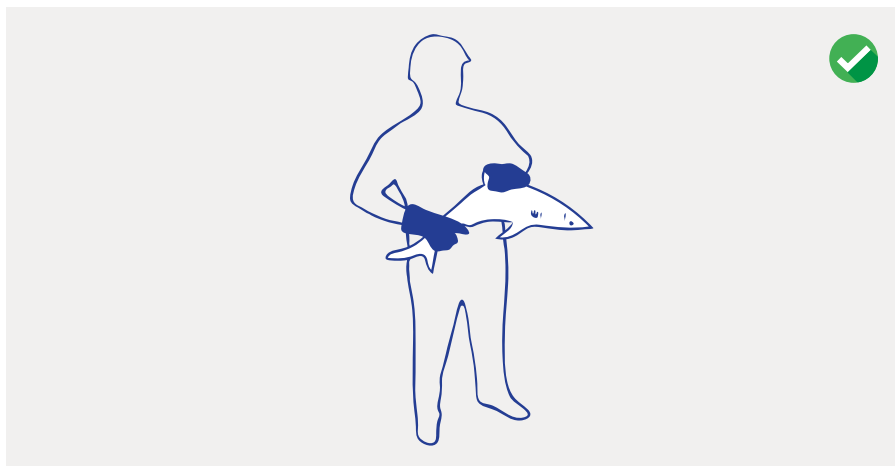
Il arrive parfois que l'équipage ait du mal à manipuler, soulever et relâcher manuellement de gros animaux sans se mettre personnellement en danger. Par conséquent, l'utilisation de dispositifs de libération des prises accessoires (DLPA) est recommandée, car ils permettent aux pêcheurs de manipuler et de relâcher plus rapidement et en toute sécurité les animaux de grande taille ou dangereux, ce qui augmente leurs chances de survie.

Il est important que l'équipage soit préparé à manipuler les prises accessoires en toute sécurité avant de remonter le filet, notamment par des formations sur les techniques appropriées de manipulation et par la mise à disposition d'outils appropriés, sans jamais négliger la sécurité personnelle.

Les sections et les figures qui suivent illustrent des techniques de manipulation sécuritaires, divers outils de remise à l'eau des prises accessoires ainsi que ce qu'il faut faire et ne pas faire pour améliorer la survie des requins après leur remise à l'eau.

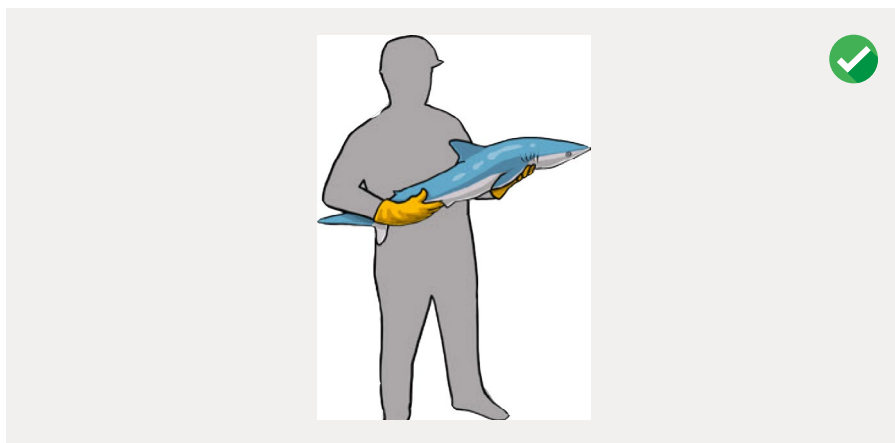
Bonnes pratiques de manipulation

Manipulation des petits requins (1 personne)



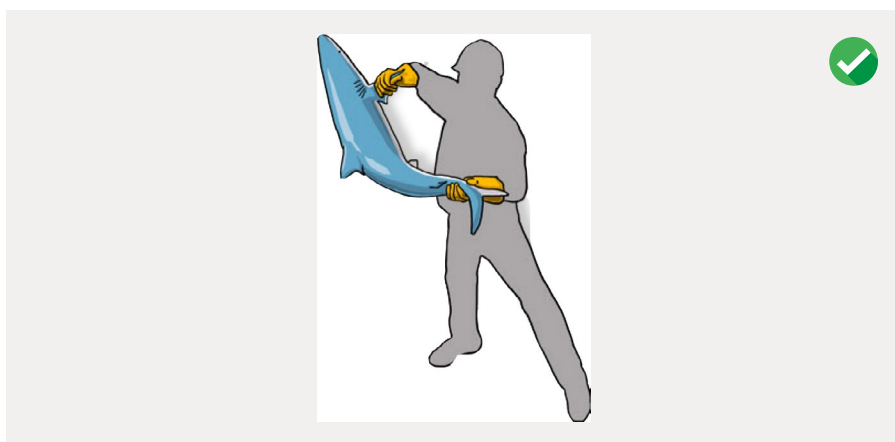
Une main sur la nageoire dorsale et l'autre tenant le corps par en dessous.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012



Les deux mains tenant le corps.

Illustration : Poisson et coll., 2012



Une main tenant une nageoire pectorale (latérale) et l'autre tenant la queue.

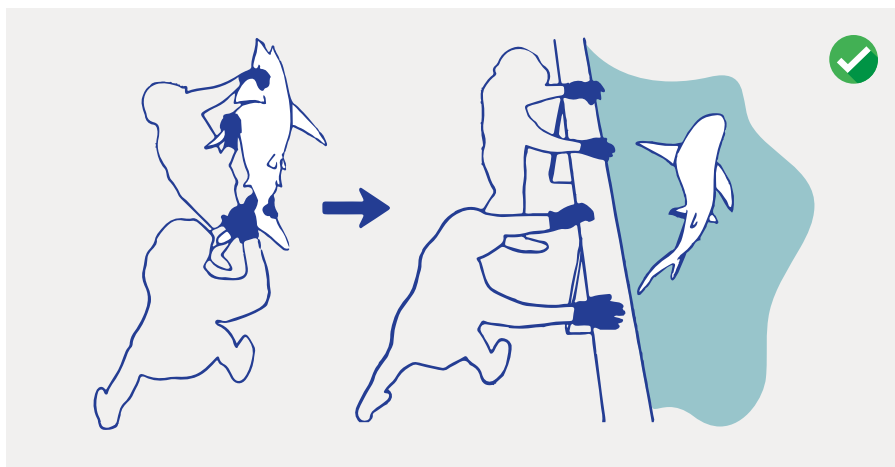
Illustration : Poisson et coll., 2012



Relâcher le requin avec la tête vers l'eau, en le laissant tomber lentement.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012

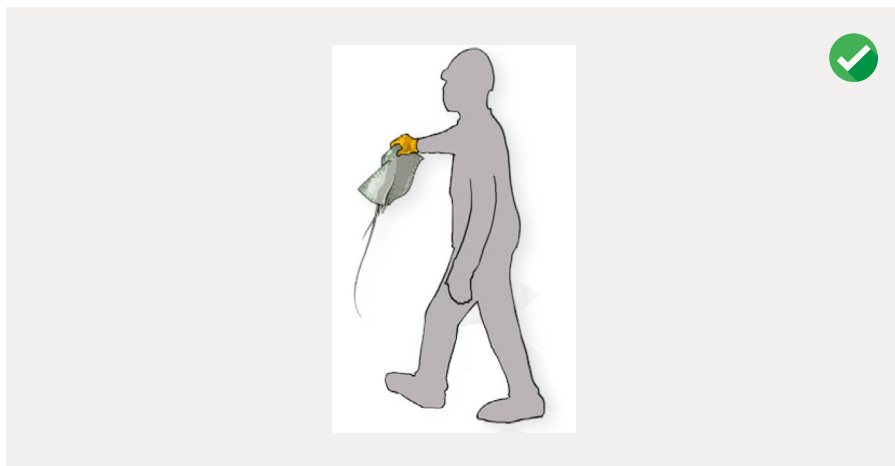
Manipulation de requins de taille moyenne (2-3 personnes)



Une ou deux personnes doivent tenir la nageoire dorsale et les nageoires pectorales, pendant qu'une autre tient la queue. Libérer le requin en le déposant dans l'eau, sans le lancer.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012

Manipulation des raies



Le dard de la raie est au début de sa queue. Le dard n'est pas vénéneux, mais il produit une douleur intense. Il est préférable d'éviter la queue de la raie et de la saisir près de la tête. La raie doit être tenue loin du corps.

Illustration : Poisson et coll., 2012

Manipulation et remise à l'eau à l'aide de dispositifs de libération des prises accessoires

Des dispositifs de libération des prises accessoires peuvent aider à la remise à l'eau de diverses prises accessoires, telles que les requins et les raies mantas. Ces outils peuvent améliorer la sécurité des équipages et accélérer la remise à l'eau des animaux vulnérables, qui ont ensuite de meilleures chances de survie. Certains de ces outils sont simples et peu coûteux, alors que d'autres sont plus sophistiqués et de coût moyen, mais la plupart peuvent être adaptés aux caractéristiques de n'importe quel navire. Nous présentons ci-dessous les outils les plus utilisés sur les thoniers senneurs tropicaux.

Outils de transport légers (civière, tissu, sari ou filet de transport)

Si le requin ne peut pas être libéré manuellement immédiatement de la salabarde, utilisez une civière ou un outil semblable (toile, sari, filet de transport) pour le manipuler en toute sécurité et éviter de vous blesser. Lorsque le requin est sur le pont, gardez-le humide et à l'ombre et, si possible, facilitez sa respiration à l'aide d'un tuyau d'arrosage placé délicatement dans sa bouche. Tous les navires doivent être équipés d'un transporteur en filet, d'une civière ou d'une bâche, ainsi que d'une salabarde, pour manipuler les requins en toute sécurité lorsqu'ils se trouvent sur le pont.



Transport d'un requin sur une civière avant sa remise à l'eau

Photos : Inconnu



Rampes de remise à l'eau de requins avec évacuateur

Une rampe de remise à l'eau de requins conçue de manière à relier le bord arrière de l'évacuateur (à bâbord) à une porte à tribord qui s'ouvre sur la mer, constitue un moyen très efficace pour rapidement remettre des requins à l'eau avec une intervention minimale de l'équipage. Il existe différents modèles de rampes pouvant être adaptés aux navires avec ou sans évacuateur, ainsi qu'aux différentes caractéristiques et tailles des navires (voir « [Guide d'installation de rampes de remise à l'eau de requins sur les senneurs](#) »).



Vidéo : Rampe de mise à l'eau de requins

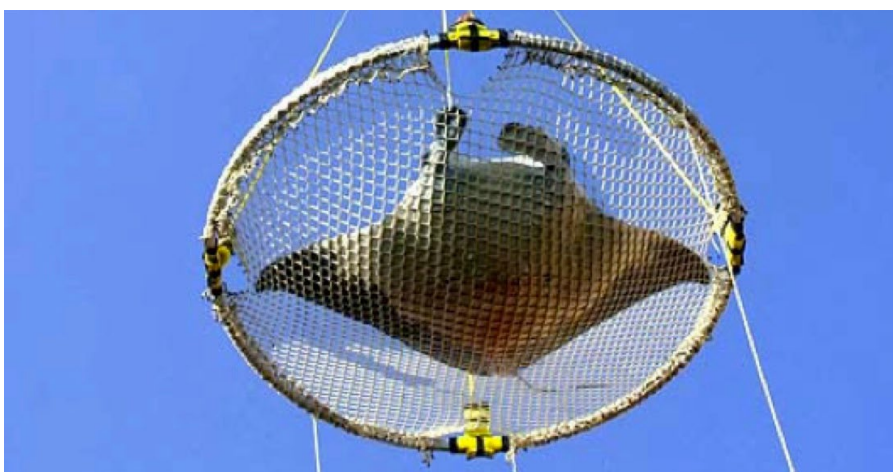
▶ Regarder une vidéo de remise à l'eau d'un requin au moyen d'une rampe avec évacuateur : youtube.com/shorts/GfMuZbZFiMw

Vidéo : Cap Ferrat

Installation d'une rampe de remise à l'eau de requin

Photo : Cap Ferrat

Grilles de tri des raies géantes (avec grue du navire)



Raie géante remise à l'eau au moyen d'une grille de tri

Photo : Inconnu

Lorsque des raies géantes (et d'autres poissons difficiles à manipuler, par exemple les poissons-lunes) ne peuvent pas être relâchés directement depuis la salabarde (par exemple en inclinant un bord de la salabarde), ils peuvent être remis à l'eau à l'aide d'un morceau de filet, d'une bâche en plastique ou d'une toile que la grue peut soulever. Ce matériel doit être prêt à utiliser sur le pont

avant de commencer le transvidage, afin que si un gros animal est rencontré, il puisse être placé directement sur le matériel de transport, puis accroché à la grue et levé par-dessus bord.



La grille de tri pour raies géantes constitue un nouvel outil de libération des prises accessoires. Cette grille à larges mailles peut être placée au-dessus de la trappe de déchargement ou de l'évacuateur. Les thons peuvent passer au travers, tandis que les raies restent sur le dessus de la grille. La grille est ensuite soulevée à l'aide d'une grue pour libérer le gros animal (voir « [Instructions d'utilisation d'une grille de tri des raies mantas sur les senneurs](#) »).

Remise à l'eau des requins-baleines



Raie géante remise à l'eau au moyen d'une grille de tri

Photo : ISSF/flotte de l'ATA

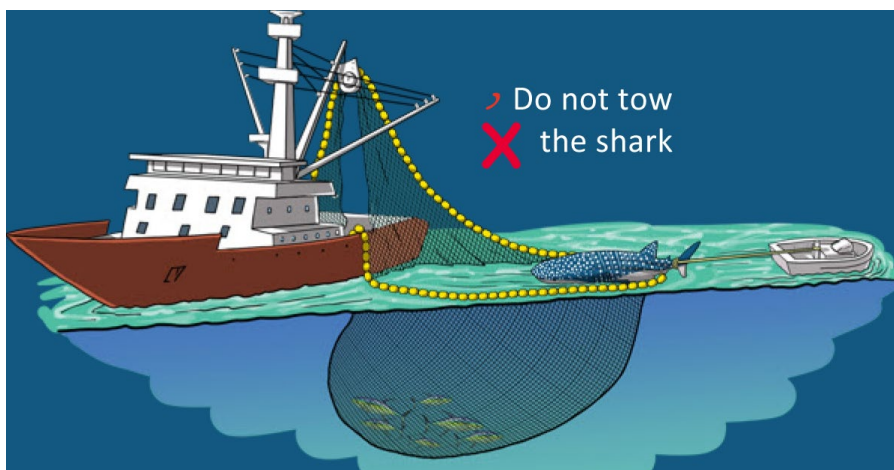
Vidéo : Grille de tri de raies géantes

▶ Regarder une vidéo montrant la remise à l'eau d'une raie géante au moyen d'une grille de tri : youtube.com/watch?v=2UvzoaP25vw

Vidéo : ISSF/flotte de l'ATA

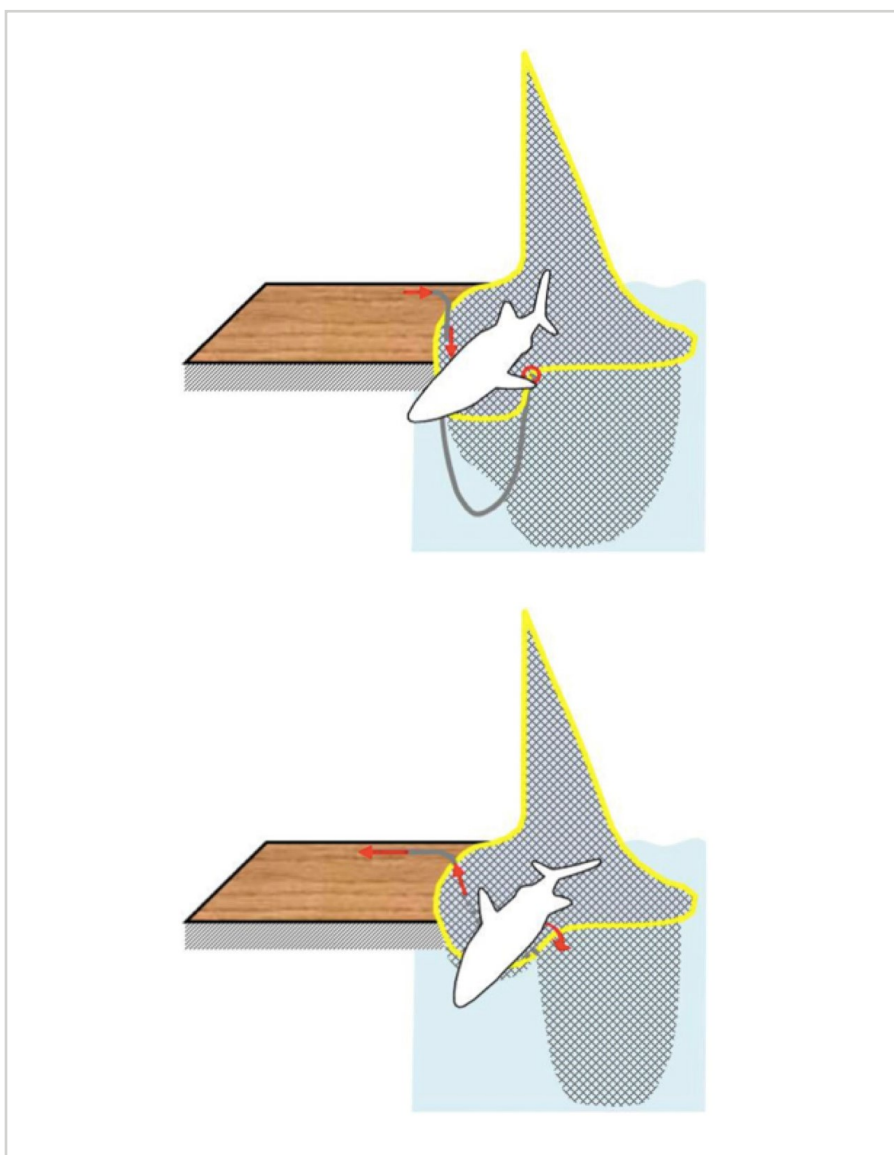
Contrairement aux autres requins et raies mentionnés ci-dessus, les requins-baleines doivent toujours être manipulés dans l'eau.

Photo : Inconnu



Il ne faut jamais manipuler un requin-baleine par la queue (p. ex. le soulever à l'aide d'une grue ou le remorquer avec un bateau équipé de gros moteurs). Ces manœuvres peuvent causer des blessures graves à l'animal.

Illustration : Poisson et coll., 2012



Si un requin-baleine apparaît tôt pendant la remontée du filet et se trouve à la surface alors que les thons sont encore en dessous, il se peut que l'animal déchire le filet de lui-même pour s'échapper. Sinon, un membre de l'équipage peut couper quelques mètres de filet près de la tête de l'animal pour le libérer. Autrement, les marins chargés du halage du filet peuvent utiliser le treuil et le cabestan pour amener le requin-baleine près de la coque, à la hauteur de la ligne de flottaison, pour ensuite laisser sortir l'eau et faire rouler l'animal hors de la poche du filet. Une corde placée sous l'animal et attachée à la ralingue de flotteurs pourrait aider à le faire rouler hors du filet.

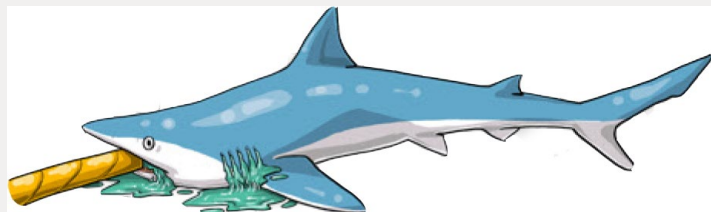
Illustration : Poisson et coll., 2012

Conseils pour manipuler et libérer un requin



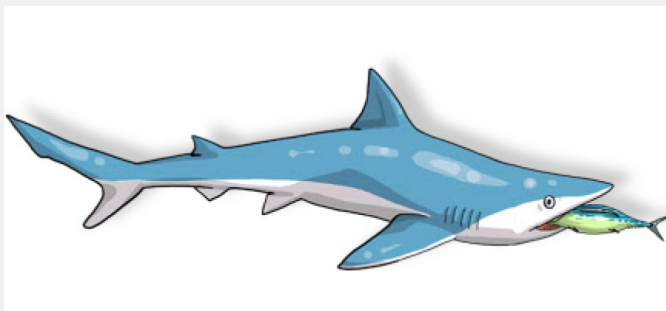
Une serviette ou une couverture mouillée d'eau fraîche posée sur la tête peut calmer un requin énergique.

Illustration : Poisson et coll., 2012



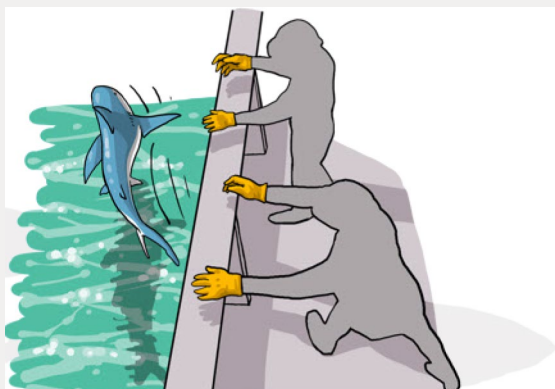
L'insertion d'un tuyau d'eau de mer dans la bouche peut augmenter les chances de survie de l'animal s'il est impossible de le libérer rapidement.

Illustration : Poisson et coll., 2012



Pour la sécurité de l'équipage, évitez les mâchoires de l'animal (certains suggèrent de placer un gros poisson dans sa gueule pour éviter les morsures) et ne relâchez jamais la vigilance, même si l'animal est moribond.

Poisson et coll., 2012



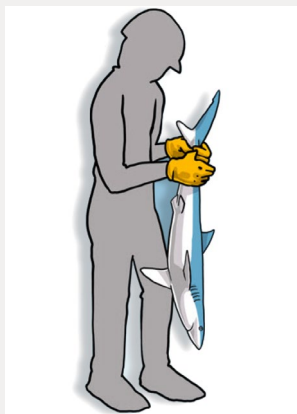
Le plus important est de tenter de libérer l'animal **LE PLUS TÔT POSSIBLE**.

Illustration : Poisson et coll., 2012

Vidéo : Recommandations de manipulation et de remise à l'eau des requins

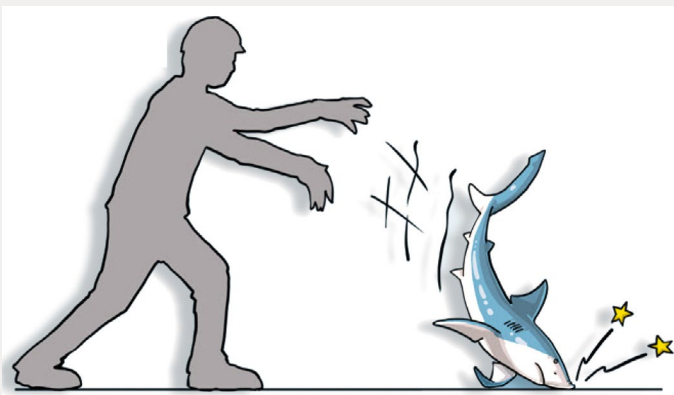
- ▶ Regarder une vidéo présentant des recommandations de manipulation et de remise à l'eau des requins : [Réduction des prises accessoires de requins sur les senneurs : manipulation et remise à l'eau, partie III](#)

Erreurs à éviter durant la manipulation et la remise à l'eau d'un requin



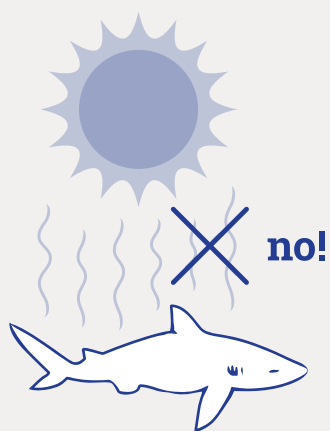
NE PAS lever l'animal par la tête ou la queue, ce qui pourrait gravement endommager la moelle épinière.

Illustration : Poisson et coll., 2012



NE PAS lancer, frapper ou écraser l'animal. Faire en sorte que l'animal ne puisse pas se frapper lui-même contre le pont ou d'autres objets durs.

Illustration : Poisson et coll., 2012



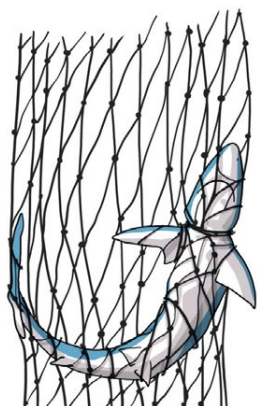
NE PAS laisser l'animal au soleil.
Si possible, manipuler l'animal à l'ombre ou faire en sorte de réduire son exposition au soleil.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012



NE PAS tirer d'un coup sec ni pousser brusquement l'animal

Illustration : Poisson et coll., 2012



NE PAS tirer brusquement le filet autour d'un animal emmêlé. Utiliser plutôt des ciseaux si nécessaire. Lorsqu'un animal est emmêlé dans un filet, réduire la vitesse de remontée du filet. Lorsque la tension est réduite, retirer délicatement l'animal.

Illustration : Poisson et coll., 2012



NE PAS insérer les mains ou des objets dans les branchies.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012



NE PAS insérer une gaffe, un crochet ou un autre objet pointu pour traîner ou soulever l'animal.

Illustration : Image modifiée de Poisson et coll, 2012

Vidéo : Erreurs à éviter durant la manipulation et la remise à l'eau d'un requin

- ▶ Regarder une vidéo sur les erreurs à éviter durant la manipulation et la remise à l'eau d'un requin : [Réduction des prises accessoires de requins sur les senneurs : manipulation et remise à l'eau, partie II](#)

Éradication de l'aileronnage des requins

L'aileronnage des requins est une pratique consistant à capturer des requins pour leur couper les ailerons et la nageoire caudale dans l'eau puis à les rejeter mutilés. Cette pratique est contraire au Code d'éthique pour des pêcheries responsables de la FAO, aux dispositions du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins et aux résolutions de

plusieurs organisations internationales de protection du milieu marin, lesquelles appellent toutes à réduire ces gaspillages et rejets de carcasses.

Il existe des incertitudes majeures sur les quantités totales et les espèces de requins capturés, de sorte que l'aileronnage des requins complique encore plus la situation.

La mesure de conservation 3.1 de l'ISSF demande à l'industrie de la pêche d'adopter des politiques interdisant le prélèvement des ailerons de requins et de débarquer les requins avec les ailerons naturellement attachés, s'ils sont conservés. Toutes les entreprises de pêche au thon doivent interdire le prélèvement des ailerons de requins et doivent conserver, ramener à terre et déclarer tous les requins capturés, sauf en cas d'interdiction par une loi nationale ou une réglementation d'une ORGP, ou si les requins sont remis à l'eau vivants.

Mesures de conservation reliées de l'ISSF

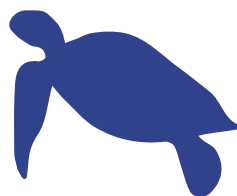
Des informations complémentaires sont disponibles dans la [Mesure de conservation de l'ISSF 3.1\(b\) – Interdiction de commercer avec les navires pratiquant l'aileronnage des requins](#).

2. Tortues de mer

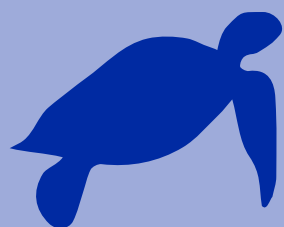
Il arrive que des tortues de mer se retrouvent empêtrées dans un filet de DCP ou qu'elles soient capturées dans un filet de pêche avec un banc de thons. En ce qui concerne les tortues empêtrées dans les DCP, les mesures les plus efficaces de réduction de ces prises accessoires portent sur la structure et/ou la configuration des DCP eux-mêmes, qui ne doivent pas comporter de filets, comme indiqué dans le chapitre précédent.

Toutes les tortues de mer sont protégées au niveau international, car ces animaux pouvant vivre longtemps font face à de nombreuses menaces environnementales, incluant la destruction de leurs zones de reproduction, la récolte excessive des œufs, les collisions avec des bateaux, l'ingestion de débris marins et les maladies liées à la pollution des océans, sans oublier les interactions avec les pêcheurs. On dénombre sept espèces de tortues de mer, dont cinq sont fréquemment rencontrées lors des opérations de pêche au thon.

La méthode la plus utilisée et la plus efficace pour éviter les mortalités de tortues emmêlées dans une senne coulissante consiste à utiliser un hors-bord pour sortir du filet les tortues non blessées, avant que le filet soit enroulé dans le bloc-moteur. Le meilleur moment pour cette opération se situe lorsque la tortue emmêlée et le filet sortent de l'eau, avant d'arriver au bloc-moteur (le halage doit alors être interrompu). Si nécessaire, utilisez des



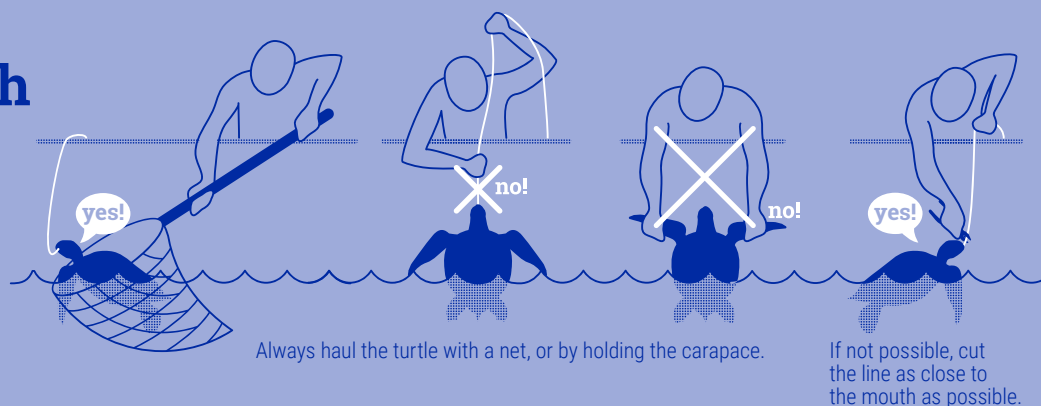
cisailles pour couper le filet. Il est important de dégager la tortue le plus tôt possible afin de maximiser ses chances de survie. Des hors-bord peuvent également être utilisés pour retirer les tortues encerclées qui nagent encore librement.



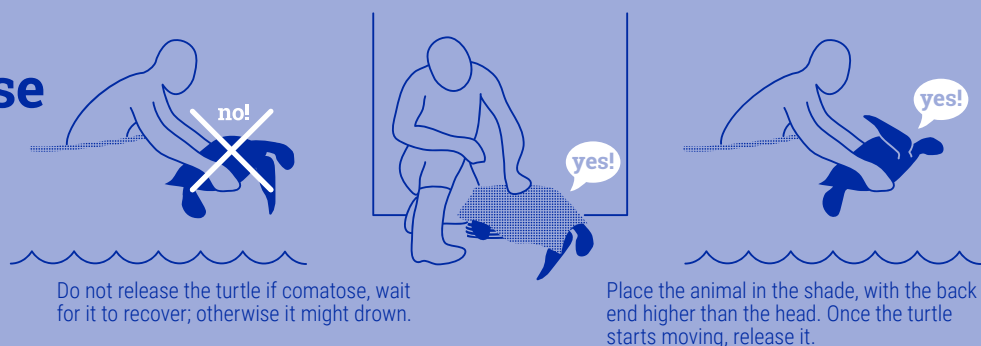
Saving **sea turtles** starts with **you**

Fishermen can do a lot to help turtles survive.

During **Catch**



During **Release**



Techniques de réduction des prises accessoires de tortues de mer

Infographie : ISSF 2016

Les marins qui manipulent des tortues ne doivent jamais les soulever par les nageoires ni utiliser d'outils pointus (p. ex. gaffes) pour les récupérer. Il faut plutôt tenir la tortue par les côtés de sa carapace et la mettre la tête la première dans l'eau dès que possible.

Si la tortue semble inconsciente (possiblement à cause d'un enchevêtrement prolongé sous l'eau), placez-la sur une surface inclinée afin que son arrière-train soit environ 15 cm (6 pouces) plus haut que sa tête pour que l'eau présente dans ses poumons puisse s'écouler. Gardez la tortue mouillée (couvrez le corps, pas le nez ni la bouche, avec une serviette mouillée ou pulvérisez périodiquement de l'eau) et à une température dépassant 15 °C (60 °F). Ne laissez pas la tortue couchée sur le dos. Vérifiez les réflexes de la tortue en touchant délicatement sa queue ou ses paupières toutes les trois heures. Une tortue sans réaction peut être simplement inconsciente, mais vivante.

Si après 24 heures, la tortue est toujours sans réaction, elle est probablement morte. Cependant, si elle se réveille, remettez-la délicatement à l'eau.

Espèces de tortues marines les plus fréquemment capturées accidentellement



Tortue caouanne

Illustration : FAO, 2009



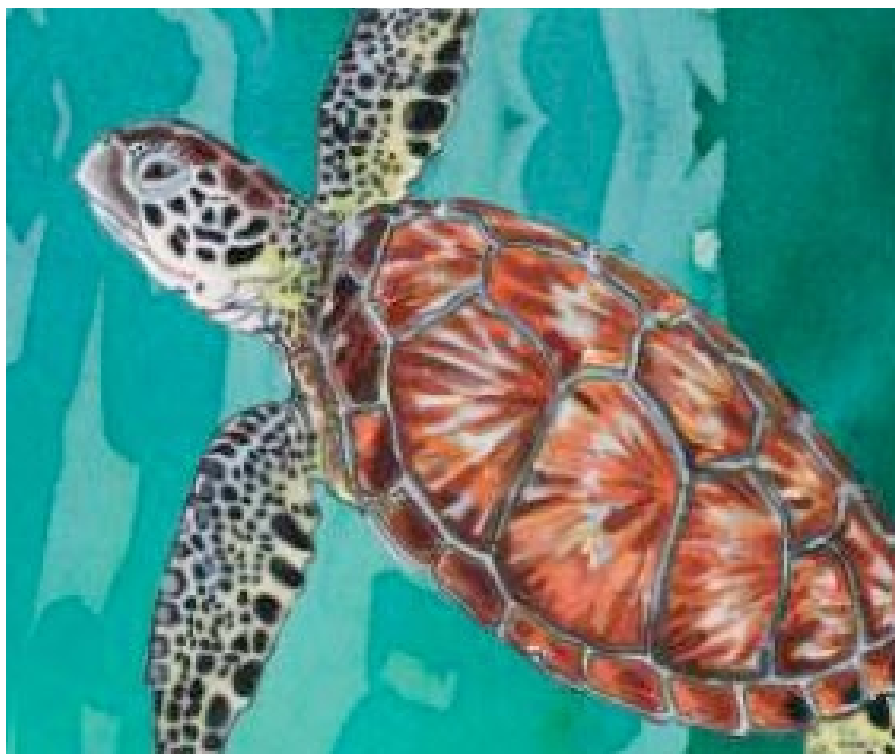
Tortue olivâtre

Illustration : FAO, 2009



Tortue imbriquée

Illustration : FAO, 2009



Tortue verte

Illustration : FAO, 2009



Tortue luth

Illustration : FAO, 2009

3. Pêche au thon sélective : réduction des captures de petits thons obèses et de petits thons à nageoires jaunes

Comme indiqué précédemment, les captures de thons trop petits peuvent représenter jusqu'à 5 % des prises d'une pêche avec DCP. L'ISSF tient également à agir pour réduire les prises accessoires de petits thons obèses et de petits thons à nageoires jaunes, qui ne sont pas des espèces cibles des senneurs.

Des travaux de recherche sur les prises accessoires sont actuellement menés à bord de senneurs commerciaux afin de tester différentes stratégies visant à réduire les prises accessoires de petits thons obèses et de petits thons à nageoires jaunes. Dès que des techniques efficaces seront confirmées, l'ISSF actualisera cette section du guide.

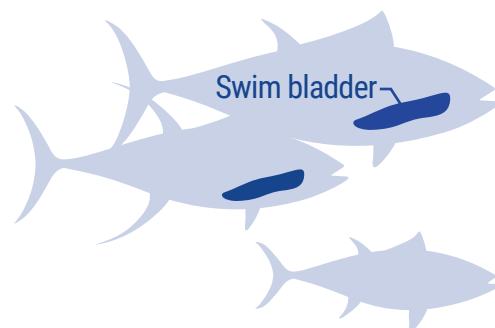
Discrimination acoustique des espèces

L'ISSF mène des recherches au sujet de moyens pour fournir aux pêcheurs des informations précises et fiables sur les espèces et la taille des thons qui nagent autour des DCP. L'utilisation de bouées de suivi des DCP équipées d'échosondeurs permet d'aller au-delà d'une simple estimation de la quantité totale de poissons sous le DCP. En fait, cette technologie permet d'obtenir une représentation plus précise des espèces de thon présentes dans les DCP, même à distance. Grâce à ces informations, les pêcheurs peuvent faire des choix plus écoresponsables et plus sélectifs, par exemple en évitant les zones à forte concentration de thons de petite taille ou d'espèces indésirables, en particulier si ces espèces sont protégées ou soumises à des quotas.

Des recherches récentes menées par l'ISSF et l'AZTI ont permis de découvrir des façons de décoder les signaux acoustiques des thons tropicaux. Nous avons constaté que les différentes espèces de thon réagissent différemment au son en raison de caractéristiques uniques telles que la taille et le volume de leur vessie natatoire, ce qui permet d'identifier chaque espèce à partir de son « empreinte acoustique ».

Par exemple, le thon obèse possède une grande vessie natatoire développée qui lui permet de réguler sa flottabilité, de sorte que son signal acoustique est plus puissant à des fréquences relativement basses. En revanche, le thon listao n'a pas de vessie natatoire et son signal acoustique est donc plus fort à des fréquences relativement élevées. Les thons à nageoires jaunes possèdent également une vessie natatoire, mais elle est moins développée que celle des thons obèses. Sa réponse acoustique est généralement relativement plate et ses valeurs se situent entre celles du thon obèse et du listao.

L'utilisation de plusieurs fréquences acoustiques dans les bouées à échosondeur pourrait permettre aux pêcheurs de mieux distinguer les différentes espèces de thons tropicaux présentes autour d'eux.



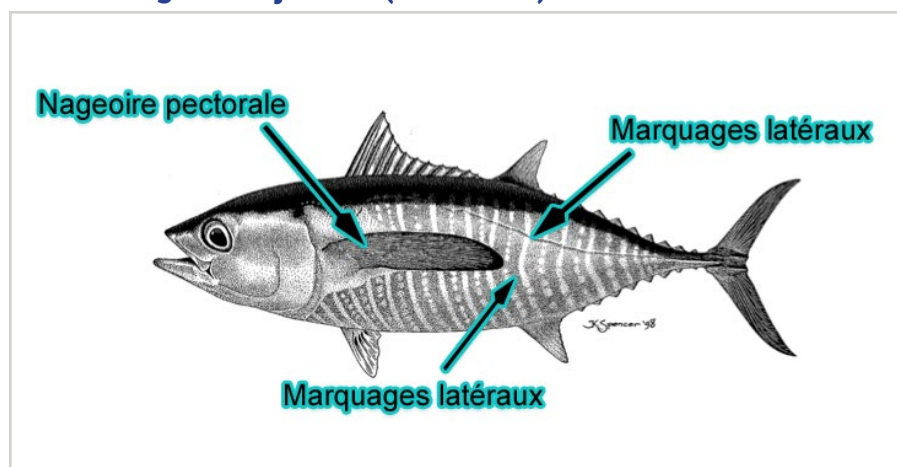
Ces informations pourraient favoriser une pêche plus ciblée et plus écoresponsable, mais pour que ce système fonctionne dans la pratique, deux conditions doivent être remplies : 1) les nouvelles connaissances sur les propriétés acoustiques des thons doivent être intégrées aux bouées déjà utilisées pour suivre les DCP; 2) les pêcheurs doivent recevoir une formation adéquate sur la manière d'utiliser ces nouvelles informations.

À cette fin, l'ISSF élabore actuellement un programme de formation qui sera présenté lors d'ateliers destinés aux capitaines et d'autres formations spécialisées. Lorsque les supports de formation seront finalisés, cette section du guide sera actualisée en fonction des nouveaux outils et des nouvelles techniques de discrimination acoustique.

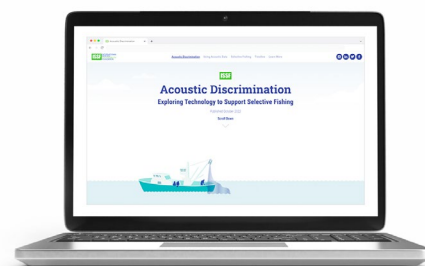
Identification des espèces

Les capitaines doivent également faire face au défi de distinguer les petits thons à nageoires jaunes des petits thons obèses, ce qui pourrait devenir de plus en plus important puisque des ORGP envisagent des mesures de gestion qui exigeraient des données (ou des limites de capture) sur les prises de petits thonidés. Les images suivantes illustrent certaines des caractéristiques distinctives des petits thons à nageoires jaunes et des petits thons obèses qui peuvent aider à les identifier correctement.

Thon à nageoires jaunes (30-45 cm)



Discrimination acoustique

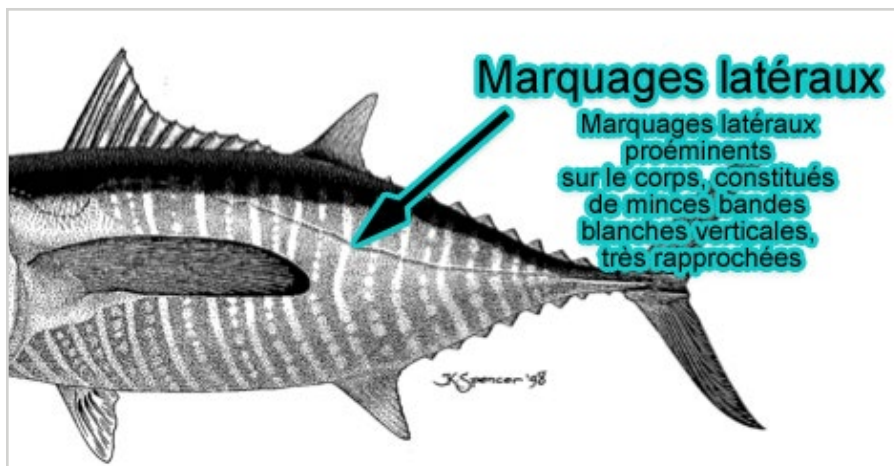


L'ISSF a créé un récit visuel sur son site Web qui explique le processus et les avantages de la discrimination acoustique pour une pêche au thon plus écoresponsable.

[Voir sur le Web](#)

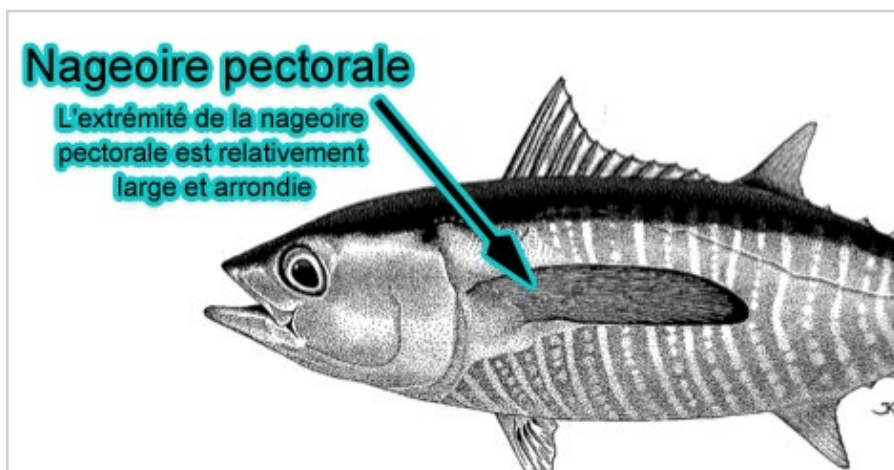
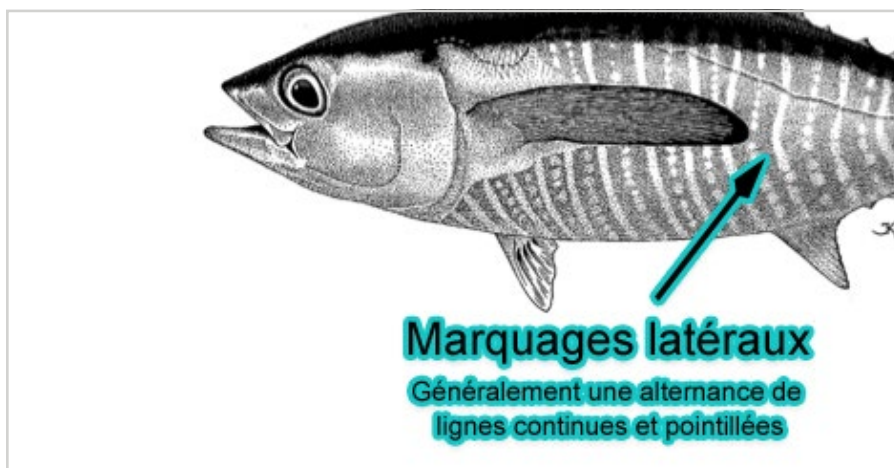
Petit thon à nageoires jaunes

Illustration : Schafer, 1999



Marquages latéraux

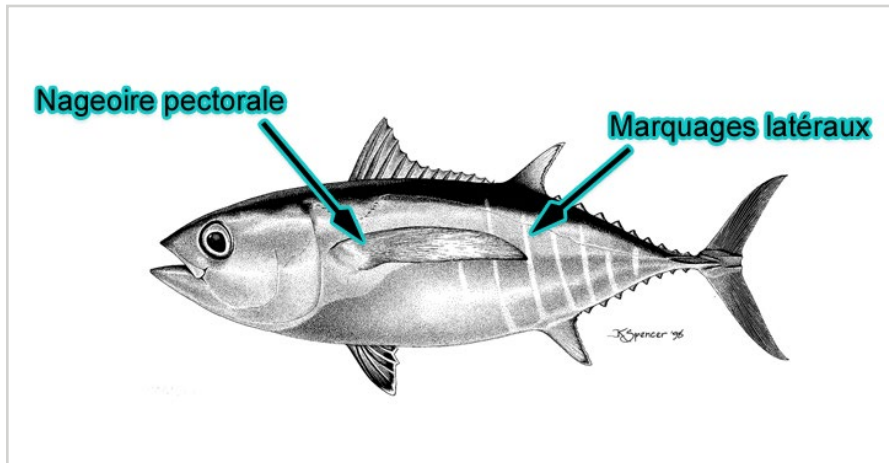
Illustration : Schafer, 1999



Nageoire pectorale

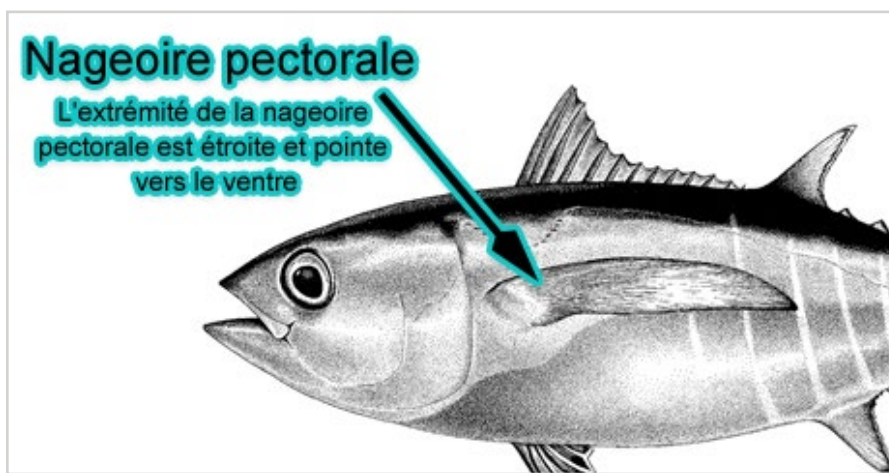
Illustration : Schafer, 1999

Thon obèse (30-45 cm)



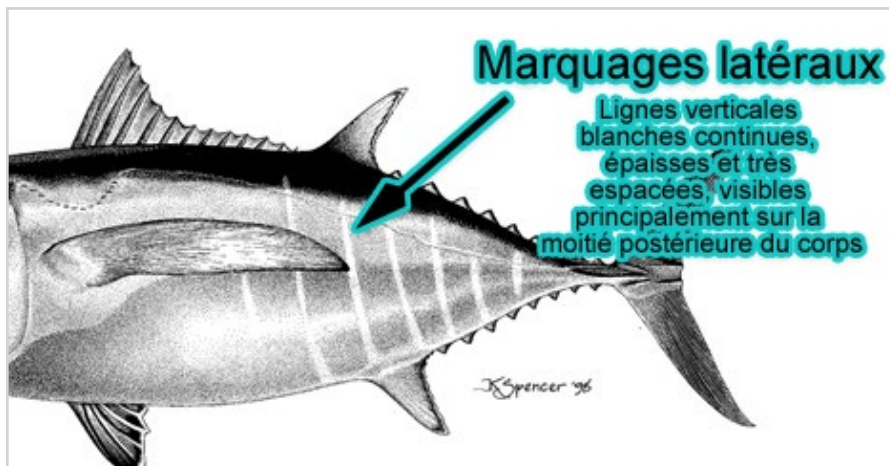
Petit thon obèse

Illustration : Schafer, 1999



Nageoire pectorale

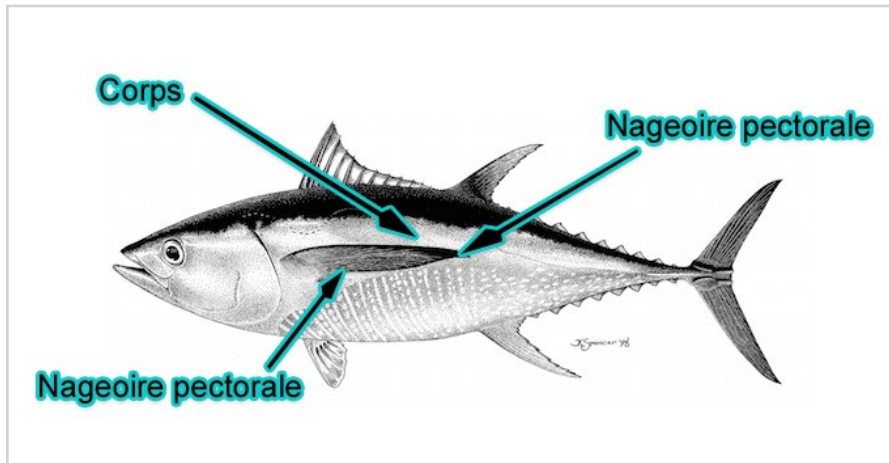
Illustration : Schafer, 1999



Marquages latéraux

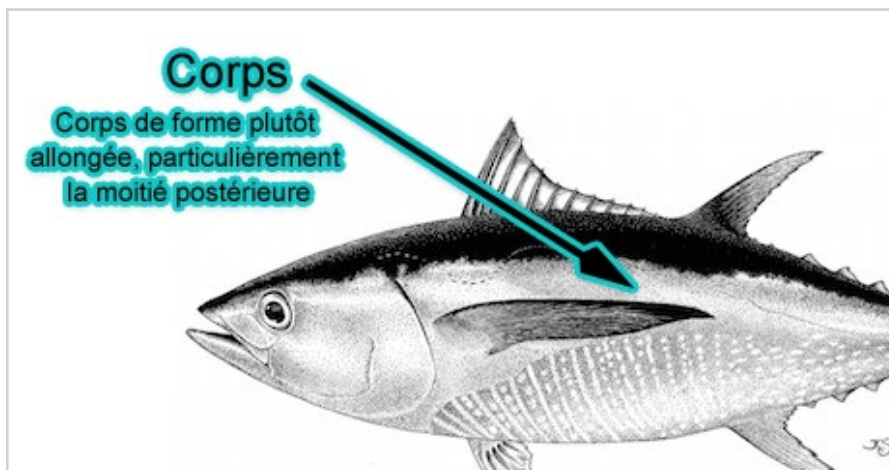
Illustration : Schafer, 1999

Thon à nageoires jaunes (46-110 cm)



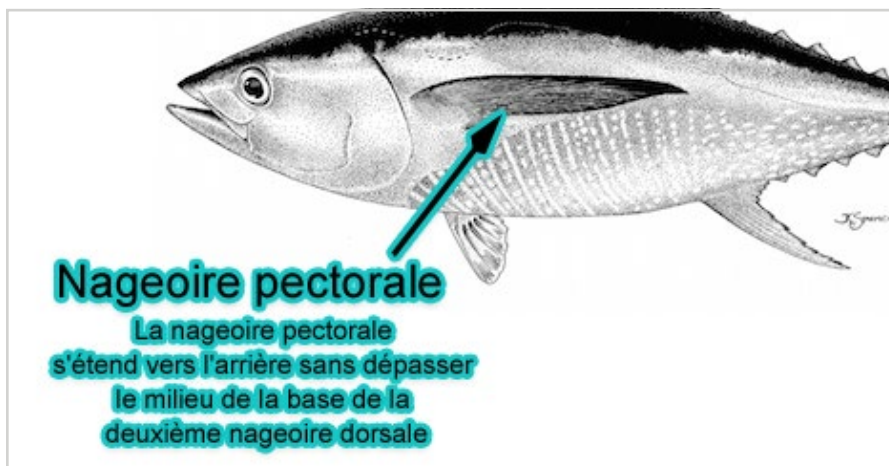
Thon à nageoires jaunes de taille moyenne

Illustration : Schafer, 1999



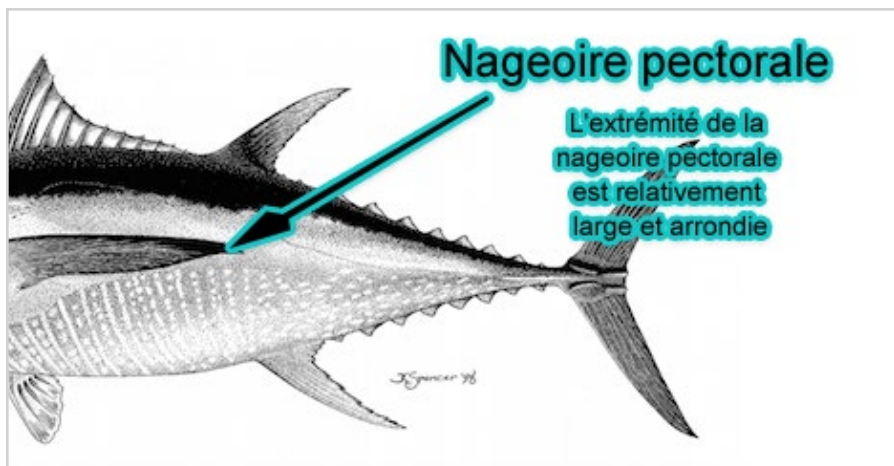
Corps

Illustration : Schafer, 1999



Emplacement des nageoires pectorales

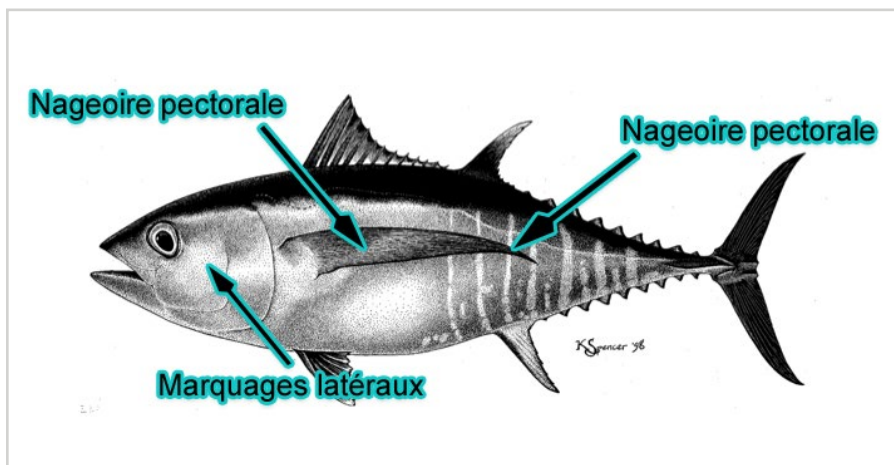
Illustration : Schafer, 1999



Extrémité de nageoire pectorale

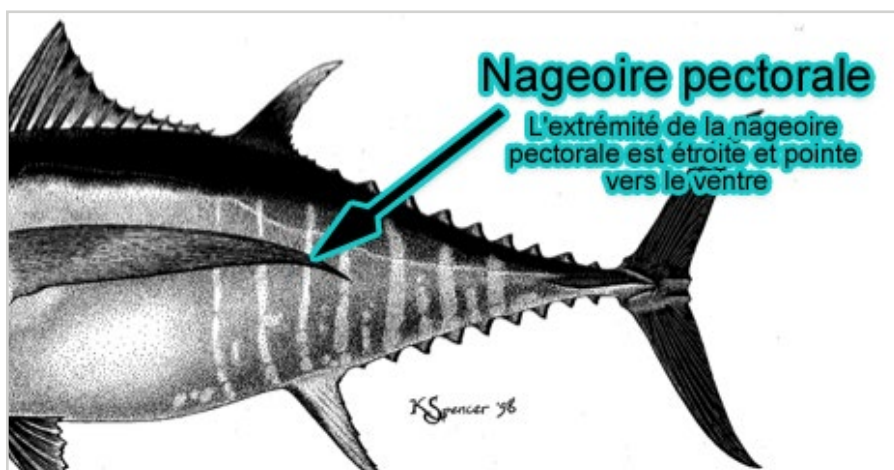
Illustration : Schafer, 1999

Thon obèse (46-110 cm)



Thon obèse de taille moyenne

Illustration : Schafer, 1999

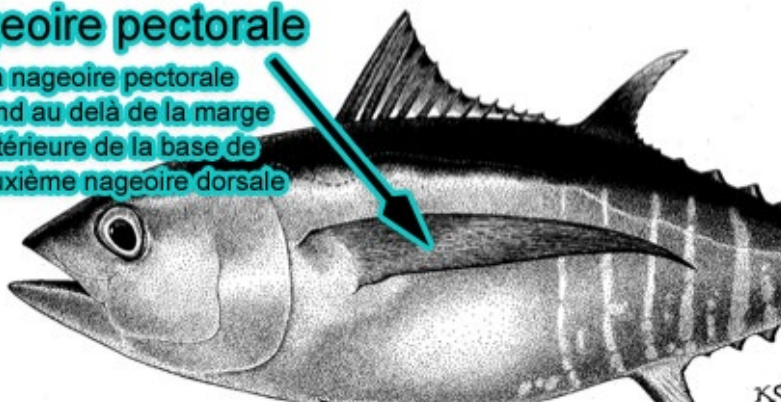


Extrémité de nageoire pectorale

Illustration : Schafer, 1999

Nageoire pectorale

La nageoire pectorale s'étend au delà de la marge postérieure de la base de la deuxième nageoire dorsale

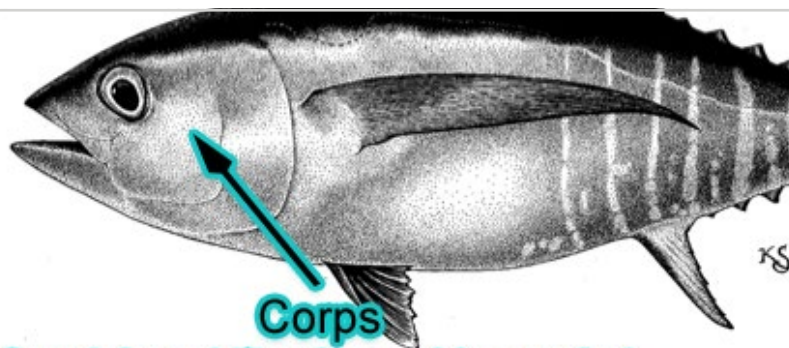


Emplacement des nageoires pectorales

Illustration : Schafer, 1999

Corps

Corps de forme plutôt ronde, avec abdomen profond, ainsi que tête plus grande et yeux plus grands que le thon à nageoires jaunes



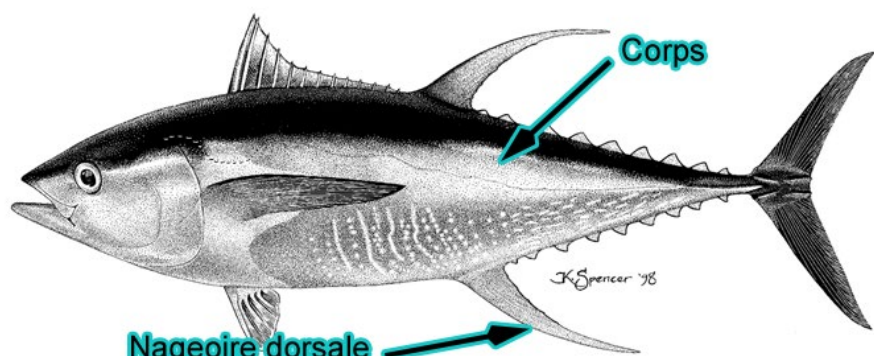
Corps

Illustration : Schafer, 1999

Thon à nageoires jaunes (> 110 cm)

Nageoire dorsale

Corps



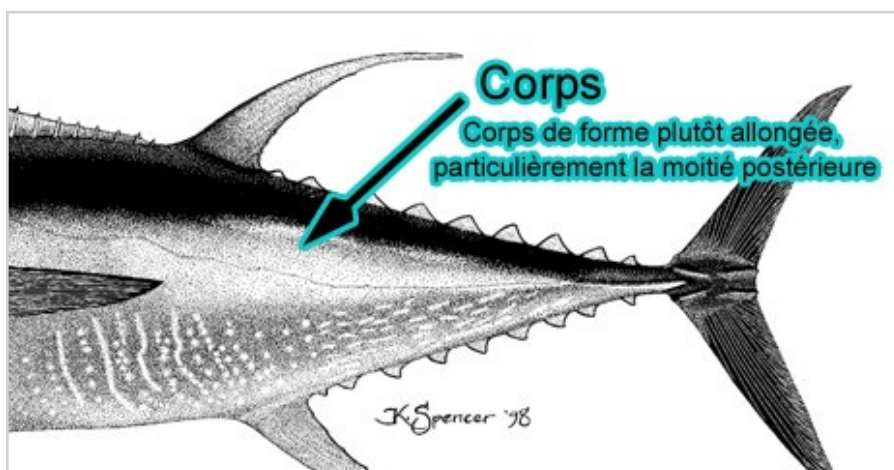
Grand thon à nageoires jaunes

Illustration : Schafer, 1999



Nageoire dorsale

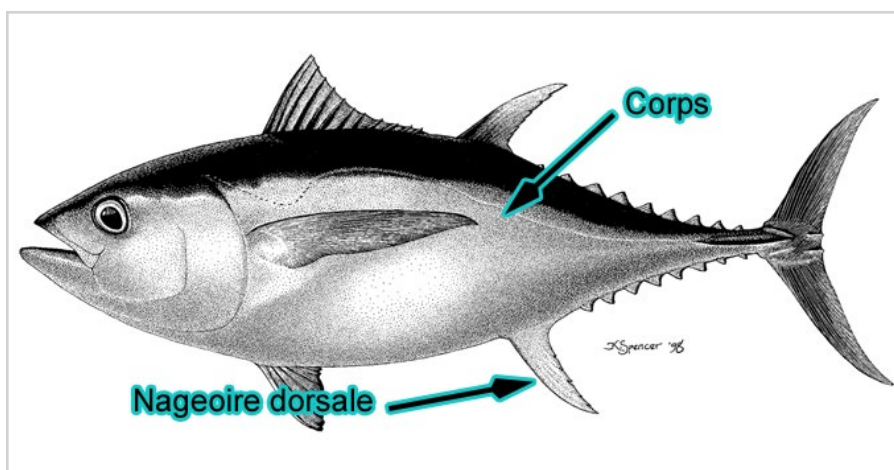
Illustration : Schafer, 1999



Corps

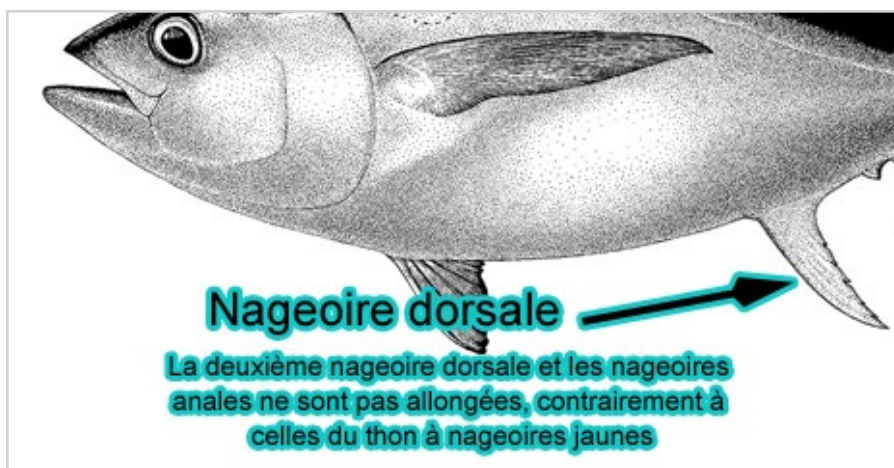
Illustration : Schafer, 1999

Thon obèse (> 110 cm)



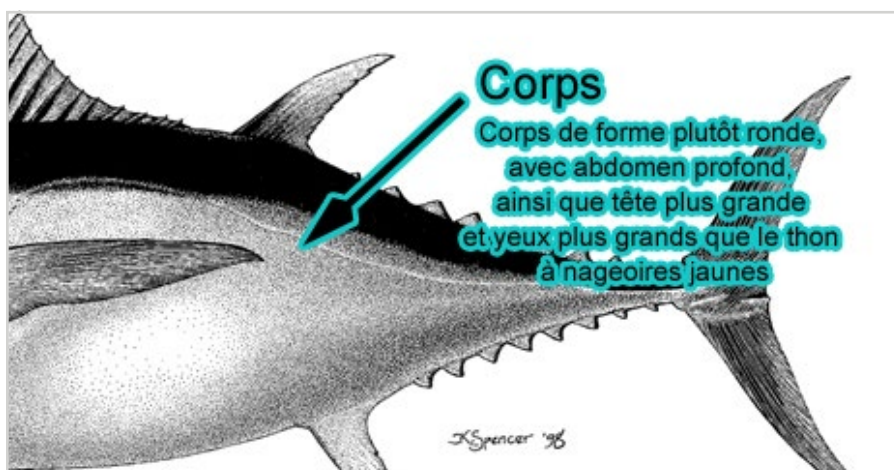
Grand thon obèse

Illustration : Schafer, 1999



Nageoire dorsale

Illustration : Schafer, 1999



Corps

Illustration : Schafer, 1999

COLLABORATION ET PARTICIPATION DES PÊCHEURS

Si votre équipage rencontre un poisson, un requin, une raie, un mammifère marin ou une tortue de mer portant un marqueur, veuillez faire l'effort de récupérer le marqueur.

Dans la plupart des cas, le marqueur ou l'étiquette contient des instructions de signalement de ces captures. En général, il faut communiquer la date et le lieu de la capture, la longueur de l'animal (et son sexe s'il est visible), ainsi que les conditions de pêche. Ces informations sont très utiles aux décisions de gestion des ressources halieutiques, aux évaluations de stocks et à diverses recherches biologiques.

Les présents principes directeurs de réduction des prises accessoires et de manipulation des captures ont été créés avec la participation de scientifiques, de capitaines, de marins pêcheurs et de gestionnaires des pêches. Cependant, puisque les recommandations peuvent toujours évoluer, l'ISSF se réserve le droit d'actualiser ces directives dès que de nouvelles informations seront disponibles.

Envoyez-nous vos idées

Si vous avez utilisé avec succès des méthodes innovantes de réduction des prises accessoires ou de gestion des prises accessoires sur votre navire, nous serions ravis d'en savoir plus à leur sujet et éventuellement de tester ces techniques lors de nos campagnes de recherche.

Écrivez-nous par courrier électronique à info@iss-foundation.org.



Chapitre 4.

Gestion des pêches

INTRODUCTION

Pour que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) puissent gérer efficacement les stocks de thons, il faut que leurs membres s'efforcent de respecter les règles établies. Lorsque les navires de pêche acceptent de respecter les obligations imposées par les ORGP, ils contribuent de façon très importante à la pérennité de leur activité.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET INSTRUMENTS

Le thon est une ressource internationale, car les espèces de thon circulent et migrent dans les océans et les eaux territoriales de divers pays. De plus, un thon peut être pêché dans les eaux d'un pays par un navire battant pavillon d'un autre pays, puis transformé dans un troisième pays et consommé dans un quatrième pays.

Par conséquent, il existe de nombreuses organisations qui gèrent et réglementent les activités de pêche et la gestion des stocks, tant au niveau mondial (Nations Unies) qu'au niveau régional (ORGP) et sous-régional (parties à l'accord de Nauru) et même national (États côtiers et des pavillons).

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) a établi des règles sur l'utilisation des océans de notre planète. Elle régit tous les aspects de l'espace océanique, comme les démarcations, les contrôles environnementaux, la recherche océanique, les activités commerciales et le règlement des litiges sur les affaires océaniques.

OBJECTIFS DE CE CHAPITRE

- 1. Présenter les principales organisations et les instruments responsables de la gestion de la pêche au thon à l'échelle mondiale et régionale, ainsi que dans les principaux pays concernés.**
- 2. Décrire les mesures à prendre au niveau des navires pour respecter les obligations des ORGP, telles que les mesures de pêche, les obligations de communication de données, les exigences concernant les observateurs et la contribution aux programmes de marquage et à la récupération des marqueurs (bagues).**

Informations destinées aux pêcheurs

Aspects de la CNUDM concernant le plus les thoniers :

- Les États côtiers ont des droits de souveraineté sur leurs eaux territoriales (12 milles marins) et sur les ressources de leur zone économique exclusive (ZEE) s'étendant jusqu'à 200 milles marins de leurs côtes.
- Tous les États ont une liberté traditionnelle de navigation, de recherche et de pêche en haute mer, ainsi qu'un droit de « passage innocent » pour leurs navires dans les eaux d'autres États côtiers.
- Tous les États exerçant des activités affectant les ressources marines vivantes en haute mer doivent agir ou collaborer avec les autres États concernés pour l'adoption de mesures de gestion et de conservation de ces ressources.

C'est pour favoriser la mise en œuvre de ce dernier point qu'a été créé l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP). De façon plus spécifique, l'ANUSP :

- Établit des principes de gestion et de conservation des stocks de poissons très migratoires devant être basés sur la prudence et les meilleures informations scientifiques disponibles;
- Demande une gestion coordonnée de la faune partageant l'écosystème des espèces pêchées (p. ex. prises accessoires);
- Oblige les États côtiers et les États dont les navires pêchent sur des eaux distantes à faire en sorte d'appliquer des mesures de conservation compatibles entre les ZEE et la haute mer;
- Précise les devoirs des États pour contrôler les activités des navires utilisant leur pavillon;
- Contient les règles d'établissement des ORGP, incluant l'obligation des États pêcheurs à y adhérer et à en faire appliquer toutes les mesures.



**THE LAW
OF THE SEA**



Les mesures de conservation et de gestion des ORGP varient quelque peu, mais elles comprennent généralement les principaux mécanismes suivants :

- Restriction des captures et/ou de l'effort de pêche
- Déclaration des captures et/ou de l'effort de pêche
- Fermetures temporaires et/ou spatiales et restrictions d'équipement
- Contrôle des transbordements en mer
- Présence d'observateurs et systèmes de monitoring des navires (SMN)
- Collecte, communication et traitement de données scientifiques

Les règles des ORGP sur ces sujets varient sensiblement, mais dans tous les cas, un monitoring attentif et le respect des règles par les pêcheurs demeurent essentiels au succès des efforts de gestion. Sans respect des règles, des captures excessives peuvent menacer les stocks de poissons, des collectes/communications de données inefficaces peuvent empêcher une évaluation précise des ressources et la violation des ordonnances de fermeture ou d'équipements autorisés peuvent affaiblir les actions de protection.

La qualité des décisions sur les évaluations de stocks, les limites de captures et les stratégies de gestion des ressources dépendent de la qualité des données reçues par les scientifiques des ORGP et les navires jouent un rôle critique dans ce processus.

Les mesures de gestion et de conservation sont appliquées au moyen des lois et des réglementations des divers États côtiers et de pavillon. Les pêcheurs doivent donc connaître et respecter les mesures de gestion des ORGP ainsi que les lois de l'État de leur pavillon et les lois des États côtiers où ils pêchent. Les pêcheurs sont encouragés à contacter les autorités compétentes de leur État de pavillon pour obtenir des informations supplémentaires sur les exigences applicables de l'ORGP couvrant leur territoire de pêche, ainsi qu'à consulter la base de données de leur ORGP pour prendre connaissance du texte intégral des mesures en vigueur.

Cette section présente les diverses ORGP thonières.

Informations sur les ORGP

Des informations détaillées sur les ORGP thonières et leurs pays membres sont disponibles sur la page [Organisations régionales de gestion des pêches](#) de l'ISSF.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE SUR LE THON TROPICAL (CIATT)

La Commission interaméricaine sur le thon tropical (CIATT) est compétente dans le Pacifique oriental. La CIATT a été fondée en 1949, ce qui en fait la plus ancienne ORGP thonière au monde. Cette ORGP est cependant relativement petite. Ses différents groupes de travail se réunissent généralement sur une base annuelle ou semestrielle, mais des groupes plus restreints se réunissent ponctuellement en fonction des besoins. La CIATT gère les stocks transfrontaliers de thonidés tempérés en coordination avec le Comité scientifique international du thon et des espèces apparentées du Pacifique Nord (CSI), tandis que les thonidés tropicaux sont gérés en coordination avec la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO).

Cette ORGP gère les pêches en application du principe de précaution. L'organisation utilise les seuils d'exploitation durable (SED) comme point de référence limite et, par conséquent, dès lors que les captures d'espèces cibles atteignent leur SED, des mesures de gestion sont envisagées.

Des informations doivent obligatoirement être communiquées à la commission, notamment des données sur les captures et l'effort de pêche et des données sur la fréquence des longueurs. En outre, la commission conserve des informations sur les engins de pêche, les pavillons et la capacité de transport de poissons pour plusieurs pêcheries. La CIATT dispose d'un programme d'observation extrêmement complet qui couvre 100 % des grands senneurs, mais la couverture des palangriers et des petits senneurs n'est pas assurée par le secrétariat.

COMMISSION DES PÊCHES DU PACIFIQUE CENTRAL ET OCCIDENTAL (CPPCO)

La gestion des ressources halieutiques sur le territoire de la CCPCO est une tâche complexe en raison des intérêts divers des États côtiers et des nations pratiquant la pêche en eaux lointaines qui se partagent des ressources hautement migratoires.



Des informations détaillées
et le texte intégral des
résolutions et des mesures
sont disponibles sur
www.iattc.org.



L'efficacité de la gestion repose sur la transmission de données scientifiques par deux organismes scientifiques externes à la commission qui, à leur tour, exigent des membres de la commission qu'ils fournissent des données précises et en temps voulu. Le Programme des pêches océaniques du Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud (SPC-OFP en anglais) fournit à la commission, par l'intermédiaire de son comité scientifique (CS), un soutien scientifique contractuel sur les stocks tropicaux et du Pacifique Sud. D'autre part, le Comité scientifique international (CSI) fournit au Comité nordique (CN) de la Commission des recherches non contractuelles sur les stocks présents au nord de 20° N. Le CS et le CN fournissent les données scientifiques pour examen lors de la réunion annuelle de la Commission.

Une structure de coopération avec d'autres organisations est en place, notamment avec de nombreuses organisations régionales de gestion des pêches, telles que la CIATT, la CCTRS et la CTOI.

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (CICTA)

Créée en 1969, la CICTA compte un nombre relativement important de membres, dont la majorité sont des États côtiers de l'Atlantique. Le secrétariat de la CICTA planifie les budgets et collabore aux travaux réalisés par la commission, tandis que les scientifiques nationaux des parties contractantes et coopérantes effectuent la collecte des données, la recherche scientifique et l'évaluation des stocks clés gérés par la commission. Les divers groupes de travail se réunissent une fois par an, ce qui permet d'avoir une discussion de gestion continue et de procéder à des révisions lorsque nécessaire. La commission adhère au principe de précaution en matière de gestion de la pêche et collabore activement avec d'autres ORGP pour réduire la pêche INN.

La commission s'intéresse particulièrement à des sujets tels que les rejets et les prises accessoires, les espèces protégées et menacées, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la capacité de pêche. Les recommandations adoptées par la CICTA s'appliquent à l'ensemble de la zone de compétence de la CICTA, bien qu'elles soient mises en œuvre au niveau national par les CPC pour les opérations menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs ZEE.

Des informations détaillées
et le texte intégral des
résolutions et des mesures
sont disponibles sur
www.wcpfc.int.



Des informations détaillées
et le texte intégral des
résolutions et des mesures
sont disponibles sur
iccat.int/en.

COMMISSION DES THONS DE L'Océan Indien (CTOI)

La CTOI a été officiellement constituée en 1993. Elle a pour objectif de promouvoir la coopération entre ses membres en vue de veiller, par une gestion appropriée, à la conservation et à l'exploitation optimale des stocks visés par la convention et d'encourager le caractère durable des pêcheries reposant sur ces stocks. La CTOI gère le stock transfrontalier de thon rouge du Sud en coordination avec la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCTRS).

Le comité scientifique conseille la commission et les sous-commissions en ce qui concerne la recherche et la collecte de données, l'état des stocks et leur gestion. Comme dans les autres ORGP thonières, des sous-groupes distincts composés de scientifiques des pays CPC mènent des recherches sur des domaines présentant un intérêt pour la commission. Les réunions de la commission et du comité scientifique ont lieu tous les ans. Les mesures contraignantes de conservation et de gestion s'appliquant aux CPC sont généralement adoptées par consensus par l'ensemble des membres lors des réunions de la commission.

Les membres de la commission doivent fournir des informations statistiques disponibles et accessibles sur les captures, l'effort de pêche et la taille des captures, ainsi que des informations sur les prises accessoires et les autres espèces non ciblées affectées.

COMMISSION POUR LA CONSERVATION DU THON ROUGE DU SUD (CCTRS)

La Commission pour la conservation du thon rouge du sud a été créée en 1994. Cette organisation n'a pas de territoire de compétence particulier et s'intéresse plutôt au thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii* - TRS) dans l'ensemble de son aire de répartition mondiale. La CCTRS est reconnue comme ayant le rôle principal de gestion du TRS et, par conséquent, mène les évaluations et établit les mesures de conservation s'appliquant au TRS.



Des informations détaillées et le texte intégral des résolutions et des mesures sont disponibles sur iotc.org.





La planification, l'exécution et l'analyse des activités scientifiques relèvent principalement du comité scientifique et des États membres. La CCTRS partage des intérêts avec plusieurs autres ORGP, à savoir la CPPCO, la CTOI et la CICTA.

La CCTRS collecte divers types de données auprès de ses membres et des non-membres coopérants, notamment sur les captures totales, sur les captures selon l'effort de pêche ainsi que sur les captures par taille. Des informations sur les captures et les transactions commerciales sont également collectées. La CCTRS n'a pas de zone de gestion et n'a pas de mandat pour gérer les espèces autres que le TRS, bien que la Commission ait mis en place un groupe de travail sur les espèces écologiquement liées et ait pris des mesures pour réduire l'impact de la pêche au TRS sur les espèces écologiquement liées ainsi que sur les prises accessoires.

Des informations détaillées et le texte intégral des résolutions et des mesures sont disponibles sur ccsbt.org.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA COLLECTE D'INFORMATIONS ET LA CONFORMITÉ

Exigences concernant la présence d'observateurs sur les senneurs

En ce qui concerne les senneurs, même si les exigences varient, la CPPCO, la CIATT et la CICTA exigent une présence d'observateurs sur 100 % des navires (au moins pour certaines zones géographiques et/ou certaines périodes de l'année et certaines tailles de navires). La CTOI exige une présence d'observateurs sur 5 % des navires ayant une longueur totale de 24 mètres et plus pêchant en haute mer et des navires plus petits pêchant en haute mer ou hors de leur ZEE. Les capitaines de senneurs pêchant sur les territoires de convention de cette ORGP doivent se renseigner sur les exigences applicables en matière d'observateurs.

Les observateurs collectent et communiquent des informations sur les captures de thons, sur les prises accessoires et sur les rejets en mer qu'ils consignent sur des registres et/ou des feuilles de travail du programme d'observateur. En outre, dans certaines régions, des échantillonneurs sont postés dans les ports, aussi afin de collecter des informations. Ces informations constituent une partie essentielle des évaluations scientifiques des ressources en thon et de l'écosystème dans lequel ils vivent.



Les capitaines doivent s'assurer que les observateurs et les échantillonneurs bénéficient de l'accès dont ils ont besoin pour ces responsabilités importantes.

Dans le cadre de sa [mesure de conservation 4.3\(a\) sur la présence d'observateurs](#), l'ISSF demande aux entreprises de produits de la mer participantes qui s'approvisionnent auprès de grands senneurs d'acheter des prises uniquement chez ceux ayant une présence à 100 % d'observateurs (humains ou électroniques, à condition que ces derniers aient prouvé leur efficacité).

Récupération des bagues et communication de données

Les programmes de marquage de thons (et d'autres poissons) ont des nombreuses utilités, mais presque tous les programmes scientifiques de marquage ont un but commun : collecter des informations sur les poissons.

La plupart des programmes de marquage recherchent des informations sur les mouvements des poissons, sur leur croissance, sur leurs comportements et sur leur mortalité. Ces informations sont cruciales pour mieux connaître la biologie des poissons ainsi que pour créer des modèles précis d'évaluation de stocks. Il est également possible que des pêcheurs rencontrent des oiseaux marqués, portant une petite bague sur une patte.

Les bagues de marquage simples contiennent des informations imprimées et des instructions indiquant où les envoyer. Ces bagues demeurent fixées aux poissons jusqu'à l'arrivée à terre. Certaines balises de haute technologie surveillent et enregistrent en permanence les données de position et environnementales. Il existe même des balises qui se séparent du poisson et font surface à des heures préalablement programmées pour émettre des informations transmises par satellite.

Si vous ou votre équipage capturez/ramenez à terre un animal marqué, prenez le temps d'enlever la bague ou la balise, puis notez la date/heure et le lieu de l'arrivée à terre et assurez-vous que la bague ou la balise est retournée à son propriétaire. Il n'est pas rare que des récompenses soient offertes pour le retour de balises, ce qui constitue une autre raison de contribuer à la gestion efficace des pêches.

Les pêcheurs ne doivent pas enlever les bagues des oiseaux vivants.

CONCLUSION

Par votre lecture attentive de ce guide, vous contribuez à l'application de la mesure de conservation portant sur la formation des capitaines. La [mesure de conservation de l'ISSF sur la formation des capitaines](#) exige que les entreprises partenaires de l'ISSF transigent uniquement avec des navires dont les capitaines :

- ont lu attentivement le présent guide pour capitaines de senneurs, disponible en format PDF téléchargeable (en plusieurs langues) et disponible en ligne (en anglais uniquement) à issfguidebooks.org (les guides de l'ISSF contiennent des informations sur la gestion et la réduction des prises accessoires, sur les DCP non maillants et biodégradables, sur l'atténuation des impacts écologiques de la pêche au thon et sur les exigences des ORGP ainsi que d'autres informations utiles sur la pêche écoresponsable); **OU**
- ont participé en personne et/ou en ligne à un atelier de l'ISSF destiné aux capitaines sur les pratiques de pêche écoresponsable; **OU**
- ont participé en personne à un atelier de l'ISSF pour capitaines de navires de pêche, animé par des formateurs agréés par l'ISSF; **OU**
- ont visionné en ligne une vidéo de formation de l'ISSF pour capitaines de navires de pêche.

FORMULAIRE D'ACHÈVEMENT

Vous avez maintenant terminé l'étude du guide des pratiques durables de pêche à l'intention des capitaines de senneurs.

Pour que l'ISSF puisse enregistrer cette activité et faire en sorte que le ou les navires sous votre commandement soient reconnus comme respectant la mesure de conservation reliée de l'ISSF, **vous DEVEZ cliquer sur le lien à droite et remplir un court formulaire en ligne.**

Vous aurez besoin d'une connexion Internet pour envoyer votre formulaire. Si vous n'avez pas d'accès Internet (wi-fi), veuillez retourner à cette page et cliquez sur ce lien dès que vous aurez un accès Internet.

Vos idées nous intéressent

Ce manuel de pratiques écoresponsables de pêche au thon à la senne coulissante est un document en évolution constante qui sera régulièrement actualisé.

L'ISSF accepte toutes les idées pour l'amélioration de ce manuel et pour de nouvelles recherches sur les pêches. Écrivez-nous à info@issf-foundation.org.



[Remplissez le formulaire disponible ici.](#)

Remerciements et bibliographie

Remerciements

ISSF remercie Laurent Dagorn (UMR MARBEC), David Itano (Hawaii Institute of Marine Biology), Jefferson Murua (AZTI) ainsi que tous les scientifiques et capitaines ayant contribué à notre connaissance des pratiques d'exploitation durable des ressources en thon.

Copyright

© International Seafood Sustainability Foundation 2025.

Ce manuel est un produit de l'ISSF. Version 4.0 – Décembre 2025

Références photographiques

L'ISSF remercie énormément les photographes ayant contribué aux images de ce manuel. La plupart des images ont été prises lors d'expéditions scientifiques de l'ISSF et lors d'événements organisés par l'ISSF, notamment par Fabien Forget, David Itano, Jeff Muir et Jefferson Murua. Nous remercions également l'illustratrice Lindsay Marshall, dont les œuvres sont présentées sur www.stickfigurefish.com.au.

Bibliographie

Dagorn, L., Filmatler, J.D., Forget, F., Amandè, M.J., Hall, M., Williams, P. Murua, H., Ariz, J., Chavance, P., Bez, N. (2012) Targeting bigger schools can reduce ecosystem impacts of fisheries. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences. doi: 10.1139/f2012-089

FAO Fisheries and Aquaculture Department. (2009) Guidelines to reduce sea turtle mortality in fishing operations. Rome, FAO. 128pp.

Filmater, J.D., M. Capello, J.L. Deneubourg, P.D. Cowley et L. Dagorn. 2013. Looking behind the curtain: quantifying massive shark mortality in fish aggregating devices. Front. Ecol. Environ. 11(6): 291–296. doi: 10.1890/130045. 539 (Novembre) : 207–223. doi: 10.3354/meps11514.

Gershman, D., Nickson, A., O'Toole, M., (2015) Estimating the use of FADs around the world Pew Charitable Trusts. 2015; 1-19. https://www.pew.org/-/media/assets/2015/11/global_fad_report.pdf

Poisson F., Vernet A. L., Séret B., Dagorn L. (2012) Good practices to reduce the mortality of sharks and rays caught incidentally by the tropical tuna purse seiners. EU FP7 project #210496 MADE, Deliverable 7.2., 30p.